

Un allègement qui ne dit pas son nom

Un isolement chez-soi pour les cas positifs

Entre sept jours de force et sept autres de gré



Lire page 4

S.M le Roi ouvre la session
parlementaire d'automne



Page 2

Driss Lachgar se réunit
avec le Groupe socialiste à la
Chambre des représentants



Page 3

Abdelkébir Khatibi
Quels héritages ?



Nouvelle publication
de l'Académie du
Royaume du Maroc

Page 16

Retrouailles sous Covid
Le Onze national
s'essaie en amical au
vice-champion d'Afrique



Page 22

S.M le Roi ouvre la session parlementaire d'automne



A l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 5^{ème} année législative de la 10^{ème} législature, Sa Majesté le Roi Mohammed VI va adresser ce vendredi un discours au Parlement, annonce le ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie dans un communiqué dont voici la traduction :

Prenant en considération les mesures préventives décidées par les autorités publiques sur Hautes orientations Royales pour faire face à la propagation de la pandémie de Covid-19, Sa Majesté le Roi va adresser le discours d'ouverture à

partir du Palais Royal de Rabat.

Le discours Royal sera diffusé en direct à l'intérieur de l'enceinte du Parlement et retransmis sur les ondes de la radio et à la télévision à partir de 16H00.

Dans ce contexte, Sa Majesté le Roi a donné ses Hautes orientations, afin de garantir la sécurité des parlementaires, notamment à travers le respect de l'ensemble des mesures préventives adoptées.

Dans ce cadre, la séance d'ouverture de la session parlementaire aura lieu ce vendredi, avec une présence limitée aux membres des bureaux

des deux Chambres, aux présidents des groupes et groupements parlementaires, ainsi qu'aux présidents des commissions parlementaires permanentes.

Selon un communiqué conjoint des présidents des deux Chambres du Parlement, cette présence limitée s'explique par le contexte sanitaire exceptionnel, les mesures de précaution et de prévention qu'il impose et le respect des mesures prises au niveau national par les pouvoirs publics et appliquées au sein des deux institutions législatives.

Elections, Covid-19 et temps législatif, principaux enjeux de l'institution parlementaire

Les composantes de l'institution parlementaire, majorité et opposition, auront cette année à faire face à de multiples défis dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19, en tête desquels figurent la gestion du temps législatif et la préparation des élections législatives, communales et régionales.

Le chef de groupe de l'Union socialiste des forces populaires (USFP, majorité), Imam Chakrane, a souligné dans une déclaration à la MAP que les convergences de vues laissent entrevoir un large compromis au sujet des élections de 2021, l'objectif étant de transcender nombre de problématiques constatées lors des précédentes échéances et de consolider la crédibilité du processus électoral.

La session d'octobre sera en outre marquée par les discussions

autour du projet de loi de Finances 2021 qui revêt un caractère exceptionnel à un moment où le Royaume fait face à une conjoncture exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, a-t-il renchéri.

Pour sa part, le parlementaire et secrétaire-général adjoint du Parti de la justice et du développement (PJD, majorité) Slimane El Amrani a souligné que les parlementaires sont appelés cette année à redoubler d'efforts afin de répondre aux attentes des citoyens et à agir en prévision des prochaines échéances électorales, mais aussi en termes de contrôle de l'action gouvernementale.

Dans la perspective des élections de 2021, a-t-il dit, le PJD est conscient de sa responsabilité et du rôle à assumer afin de renforcer la confiance des citoyens sur les plans parlementaire, gouvernemental et territorial.

Pour Omar Abassi, membre du groupe istiqalienne de l'unité et de l'égalitarisme (opposition), le Parlement doit se pencher sur les grands dossiers tels que l'adoption de l'arsenal juridique encadrant les élections prévues l'année prochaine, sans oublier la poursuite de la mobilisation contre les répercussions néfastes de la propagation du Covid-19.

Il a mis l'accent sur les efforts déployés ces derniers mois par l'institution législative dans le cadre de ses prérogatives en vue de parvenir à des solutions efficaces dans la lutte contre les conséquences de l'actuelle crise sanitaire.

"Il incombe au Parlement de poursuivre la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles en ce sens qu'une série de lois doivent encore voir le jour afin de parachever l'arsenal juridique à la lumière de la

Loi fondamentale de 2011", a-t-il fait observer.

Le parlementaire du Parti du progrès et du socialisme (PPS, opposition) Jamal Krimi Benche-kroun, a pour sa part relevé que la dernière année du dixième mandat législatif représente un tournant compte tenu de la situation actuelle liée au Covid-19, le plus grand enjeu étant selon lui l'adoption d'un projet loi de Finances susceptible d'offrir des réponses aux défis de la conjoncture.

Notant qu'il s'agit d'un texte central sur lequel se fonde toute la politique publique, il a estimé que les chantiers législatifs à venir, y compris les lois électorales, doivent prendre en considération les attentes des citoyens, soulignant la place particulière à accorder à la diplomatie parlementaire et à l'action des commissions thématiques.

Driss Lachguar se réunit avec le Groupe socialiste à la Chambre des représentants

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a présidé, mercredi 7 octobre au siège central du parti à Rabat, la réunion du Bureau politique avec le Groupe socialiste à la Chambre des représentants.

Cette réunion, à laquelle ont participé des membres du Groupe socialiste et le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a permis d'examiner des questions liées à la prochaine rentrée politique et parlementaire et les enjeux sociaux et économiques, notamment à la lumière des circonstances exceptionnelles que connaît le Maroc à cause de la pandémie de Covid-19.

Dans son allocution en l'occasion, le dirigeant ittihadi a souligné que le Maroc s'érige en modèle en matière de lutte contre la pandémie tant au niveau social que sanitaire depuis le début de cette crise sanitaire, et a mis le doigt sur les dysfonctionnements que l'USFP n'a cessé de dénoncer et d'appeler à surmonter.

Il a affirmé que la présence des parlementaires du Groupe socialiste au sein de l'institution législative permet de collecter davantage de données par le biais des ministres et des interventions



des députés, ainsi qu'à travers les rapports présentés au Parlement.

Le Premier secrétaire de l'USFP a noté que les deux Groupes socialistes aussi bien à

la Chambre des représentants qu'à la Chambre des conseillers ont traduit fidèlement durant la crise sanitaire les positions du parti de la Rose, appelant les par-

lementaires du parti à poursuivre la même démarche et à persévérer sur la même voie.

Driss Lachguar a, par ailleurs, évoqué les répercussions néga-

tives de la pandémie sur les plans économique et social, la détérioration de la situation macroéconomique et la flambée du taux de chômage.

Pont aérien pour transporter des saisonniers marocains vers la Corse

Plus de 900 travailleurs agricoles marocains vont arriver en Corse à partir de vendredi pour "sauver les récoltes" de clémentines sur l'île du sud de la France, à la faveur d'un protocole sanitaire et diplomatique "exceptionnel", a-t-on appris mercredi auprès des autorités.

"Tous ces travailleurs marocains seront testés au Covid-19 au départ et à l'arrivée, puis sept jours après leur arrivée", a déclaré à l'AFP Didier Leschi, directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Ces 902 ressortissants marocains doivent atterrir en Corse à partir de ce vendredi, à bord de cinq vols financés "par les agriculteurs corses, qui avaient peur de perdre leurs récoltes et pour lesquels il s'agit d'un impératif", a-t-il expliqué.

Le directeur de l'OFII a mis en place ce protocole négocié avec le Centre interministériel de crise (CIC), rattaché au Premier ministre, la préfecture de Haute-

Corse ainsi que les autorités marocaines.

La pandémie de coronavirus et la fermeture des frontières extérieures de l'Union européenne avaient mis un frein à l'arrivée des travailleurs saisonniers, notamment ceux en provenance du Maghreb qui représentent une part essentielle des saisonniers étrangers en France.

Pour faire venir ces travailleurs, l'OFII a dû "négocier un protocole exceptionnel avec les autorités marocaines pour que les personnes puissent circuler au Maroc pour pouvoir prendre les vols", après avoir été reçus par les bureaux de l'Office à Casablanca, ajoute Didier Leschi.

Les vols retour des 902 personnes concernées ont également été financés par les agriculteurs locaux, qui produisent entre 20 et 30.000 tonnes de clémentines chaque année et auprès desquels les travailleurs saisonniers bénéficieront de contrats de "trois ou quatre mois", poursuit-on de même source.

Forte mobilisation en Belgique pour la réussite du programme des vols spéciaux vers le Maroc

Les services de l'ambassade du Maroc en Belgique et des trois consulats généraux du Royaume se sont mobilisés depuis le lancement des opérations de rapatriement et des vols spéciaux vers le Maroc pour être à la hauteur des attentes des bénéficiaires.

Ces opérations, organisées en collaboration avec les autorités belges, ont permis aux voyageurs marocains et étrangers désireux de se rendre au Maroc de bénéficier du programme des vols spéciaux lancé le 15 juillet dernier suite à la réouverture exceptionnelle de l'espace aérien marocain dans le contexte des mesures visant à lutter contre la propagation du nouveau coronavirus.

Les services diplomatiques et consulaires du Royaume ont mis en place à cet effet des structures dédiées avec des permanences régulières et assidues en vue de prêter assistance aux voyageurs marocains et étrangers désireux de se rendre au Maroc.

Selon des données fournies par ces services, depuis le lancement de cette opération et jusqu'au 30 septembre dernier, environ 3.500 attestations ont été délivrées aux intéressés.

Il s'agit notamment d'attestations portant sur la nationalité marocaine, d'attestations pour étrangers, de déclarations sur l'honneur et de différents documents délivrés pour des besoins administratifs des voyageurs.

Outre ces opérations menées au niveau des trois consulats du Maroc à Bruxelles, Liège et Anvers, l'ambassade du Royaume a mobilisé des agents consulaires à l'aéroport de Bruxelles pour faciliter les formalités sur place aux voyageurs en difficulté.

Cette opération, qui se poursuit jusqu'au 10 octobre, a été aussi l'occasion de sensibiliser les parents à la nécessité d'inscrire leurs enfants sur les registres de l'état civil marocain tenus par les consulats, afin qu'ils puissent avoir des documents attestant de leur nationalité marocaine.

Elle constitue également une opportunité pour les Marocains résidant en Belgique de procéder au renouvellement des différents documents en leur possession arrivés à expiration, ainsi que d'apprécier à sa juste valeur l'importance de l'immatriculation consulaire pour avoir accès aux différentes prestations offertes par les consulats du Royaume.

Un allègement qui ne dit pas son nom

Un isolement chez-soi pour les cas positifs



A l'instar de plusieurs pays dans le monde, le Maroc semble s'affranchir en partie des recommandations de l'OMS au sujet du protocole sanitaire lié au cas Covid+. Pour l'organisation onusienne, la durée d'isolement doit être de quatorze jours. Mais selon les dernières informations circulant sur le sujet, la durée d'isolement au Maroc n'est plus que de sept jours pour les cas symptomatiques et peu symptomatiques. Une période de suivi médical au bout de laquelle le patient contaminé est considéré comme guéri sans avoir à passer par la case «test PCR». Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il recouvre l'entière liberté de ses mouvements. 7 jours supplémentaires d'isolement lui seront demandés sans pour autant lui être imposés.

Cette stratégie tranche avec la précédente. Au pic de l'épidémie, le ministère de la Santé déclarait la guérison d'un cas Covid+ dans le cas où étaient constatées une absence de fièvre pendant trois jours consécutifs et une amélioration du tableau clinique. Pour confirmer les constatations cliniques, le ministère de la Santé s'appuyait sur deux tests de

diagnostic moléculaire négatifs, aux neuvième et dixième jours après l'infection. Si ces derniers n'étaient toujours pas négatifs, deux autres tests devaient être effectués les 14ème et 15ème jours. Aujourd'hui, les tests PCR sont passés à la trappe.

L'adoption de cette nouvelle stratégie dans le cadre du protocole sanitaire Covid-19 n'est pas un gage de réussite ou d'échec. Ailleurs dans le monde, d'autres stratégies sont adoptées pour diverses fortunes. Par exemple en France, finie la quatorzaine. A Matignon, il a été décidé de raccourcir la période d'isolement pour les malades du Covid-19 et les cas contacts. Celle-ci passant de quatorze à sept jours. Prise début septembre, la décision de s'affranchir de la quatorzaine a été actée bien avant au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, où est préconisée une durée de confinement moindre de dix jours, après l'apparition des premiers symptômes.

Raccourcir la durée d'isolement répond à une problématique économique avant tout. En effet, un individu isolé chez lui, c'est souvent un salarié qui ne peut plus travailler. Un indépendant dont les activités sont à l'arrêt. Ou plus rare, un enfant qui

doit être gardé par ses parents. Donc, limiter l'impact économique de l'isolement passait inévitablement par son raccourcissement. Mais la nature de cet isolement diffère là aussi selon les pays. Si au Maroc, les



Entre sept jours de force et sept autres de gré

autorités sanitaires recommandent désormais l'isolement volontaire, plusieurs pays, dont le Vietnam, l'imposent. Dans les faits, la personne diagnostiquée positive au nouveau coronavirus se retrouve en quarantaine dans des infrastructures mises en place par le gouvernement, tout comme les cas contacts. En revanche, les contacts des cas contacts ont l'obligation de se confiner à domicile. Et ce n'est pas tout. Puisque «ce suivi s'accompagne également d'une politique de dénonciation publique des individus fautifs et, le cas échéant, d'un emprisonnement immédiat», indique au quotidien français «Les Echos», Benoît de Tréglodé, de l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire et spécialiste du Vietnam.

Par ailleurs, il existe une autre problématique. Une sorte de désaccord mondial sur le suivi des cas contacts. De manière générale, les salariés des services de santé locaux sont souvent chargés d'annoncer l'isolement au cas Covid+. C'est le cas au Maroc. Mais en France, ce sont plutôt les salariés de l'assurance-maladie qui endossent cette responsabilité. Pareil aux Etats-Unis. Sauf que dans le cas des USA, les

employés des agences de santé n'auraient pu joindre qu'une fraction de leurs cibles, les autres ne répondant pas à l'appel, si l'on en croit une enquête de l'agence de presse Reuters. En Espagne, c'est l'armée qui prête main forte aux services de santé locaux, même s'il y a de la friture sur la ligne entre les militaires et les pouvoirs locaux.

Dans ce tableau où les réussites sont rares, il y a l'Afrique qui s'apparente à un rayon de lumière dans la pénombre. Aux Etats-Unis, l'Université Northeastern de Boston suit de près les différentes solutions mises en place à travers le monde pour lutter contre le Sars-Cov-2. Son jugement est sans équivoque : « Sans des pays comme l'Ethiopie, le Rwanda et Cuba, les agents de santé communautaires recherchent et identifient des cas contacts, tout en leur apportant des informations sur le Covid-19. (...) Certains pays d'Asie et d'Afrique ont eu plus de succès dans la lutte contre le Covid-19 que les Etats-Unis ou l'Europe, car ils ont plus d'expérience dans la lutte contre d'autres épidémies, telles que le SRAS, le MERS, Ebola ou Zika. »

C.E

Entretiens maroco-italiens à Rome

Nasser Bourita : Volonté du Royaume de hisser les relations bilatérales au rang de partenariat stratégique

Luigi Di Maio : Le Maroc, un partenaire central pour l'Italie

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a eu, mercredi à Rome, des entretiens avec le ministre italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Luigi Di Maio, axés notamment sur la dynamique positive que connaissent les relations entre les deux pays et les moyens de les renforcer.

Ces entretiens ont porté sur l'évolution des relations bilatérales qui ont été hissées au rang de "partenariat stratégique multidimensionnel" signé en novembre 2019.

Les deux ministres se sont, de même, concertés sur les moyens à même de consolider la coopération dans les domaines culturel et scientifique, outre des questions internationales et régionales d'intérêt commun, notamment la question libyenne.

Les entretiens s'inscrivent dans le cadre de la visite officielle qu'effectue Nasser Bourita à Rome à l'invitation de son homologue italien.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a réitéré mercredi à Rome la volonté du Maroc de consolider ses relations avec l'Italie et de les hisser au niveau d'un partenariat stratégique riche et multidimensionnel.

"C'est ma première visite (en Italie) depuis le mois de mars et le début de cette pandémie, ceci a une signification particulière et témoigne de la volonté du Maroc de renforcer les relations avec l'Italie et de les hisser au niveau d'un partenariat stratégique riche et multidimensionnel", a souligné Nasser Bourita lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue italien, Luigi Di Maio.

Il a indiqué dans ce sens que les deux pays célébreront l'année prochaine le 30ème anniversaire de l'accord signé en 1991 sur l'amitié et la coopération entre le Royaume et la République d'Italie, un accord "qui constitue le socle des relations bilatérales", a-t-il dit.

"La volonté du Maroc est de saisir cet événement pour donner une forte impulsion aux relations bilatérales et de la visibilité, et d'organiser un certain nombre d'événements pour célébrer l'anniversaire de cet accord important", a-t-il souligné.

Cet anniversaire, a dit Nasser Bourita, sera l'occasion de mettre en oeuvre la déclaration sur le partenariat stratégique signé entre les deux pays en 2019.

"Ce sera l'occasion d'organiser un forum économique et de renforcer le partenariat entre les communautés des affaires des deux pays", a-t-il fait savoir.



Après avoir rappelé que l'Italie est le 5ème partenaire commercial du Maroc et le 5ème pourvoyeur de touristes, il a indiqué que "l'ambition du Maroc est de renforcer davantage notre partenariat".

Soulignant que "la dimension humaine est importante dans nos relations, que ce soit par rapport aux dizaines de milliers de touristes italiens qui visitent le Maroc ou des centaines de milliers de Marocains qui résident en Italie", il a relevé que la célébration du 30ème anniversaire de l'accord de coopération "sera l'occasion de renforcer cette dimension qui constitue une richesse importante pour nos relations".

De même, un intérêt particulier sera porté au renforcement des dimensions culturelle et scientifique et à l'optimisation de l'apport de la communauté marocaine en Italie et de la présence des Italiens au Maroc.

"L'objectif, conformément aux Hautes instructions Royales, est que, dans le cadre de la diversification des relations du Maroc au sein de l'Union européenne, l'Italie ait une place de choix parmi les partenaires stratégiques du Royaume", a souligné le ministre.

Il a, par ailleurs, indiqué que les discussions avec son homologue italien ont porté sur des questions régionales et internationales inscrites à l'agenda régional.

"Sur la Libye en particulier, nous avons constaté une convergence réelle des vues et des positions", s'est félicité le ministre, notant que "le Maroc appré-

cie énormément l'attitude constante, constructive et positive de l'Italie sur le dossier libyen, l'Italie ayant toujours oeuvré pour préserver la stabilité et l'unité de la Libye, un objectif fondamental pour le Maroc".

Il a indiqué avoir "partagé avec son homologue les initiatives du Maroc, notamment le dialogue libyen à Bouznika et ses premiers résultats et ses perspectives".

"Nous avons également discuté du Sahel où nous avons des enjeux partagés importants", et "nous avons convenu de nous concerter davantage et de renforcer notre coopération pour apporter une contribution à la stabilité et au développement de la région dans le cadre d'une approche intégrée où le sécuritaire, le religieux, l'économique et le social doivent aller de pair", a-t-il ajouté.

Pour sa part, Luigi Di Maio a déclaré que le Maroc est un partenaire central pour l'Italie "non seulement d'un point de vue politique mais également sur les plans culturel et économique".

Le chef de la diplomatie italienne a relevé que "la déclaration conjointe sur le partenariat stratégique multidimensionnel signée en 2019 représente une avancée majeure pour nos relations bilatérales".

"Nous entendons approfondir notre partenariat par des consultations de haut niveau", a-t-il poursuivi, tout en exprimant la satisfaction de son pays de "l'excellence des relations économiques et commerciales qui confirme la position

du Maroc en tant que partenaire de grande importance pour l'Italie".

Il a fait remarquer, dans ce sens, que "malgré la crise sanitaire liée au Covid-19, les échanges en 2019 entre les deux pays ont augmenté de 4,6%".

Luigi Di Maio a rappelé, à ce propos, la présence importante au Maroc d'entreprises italiennes dans différents secteurs, notant que les échanges avec M. Bourita ont été l'occasion d'évoquer les perspectives qu'offre le marché marocain pour ces entreprises.

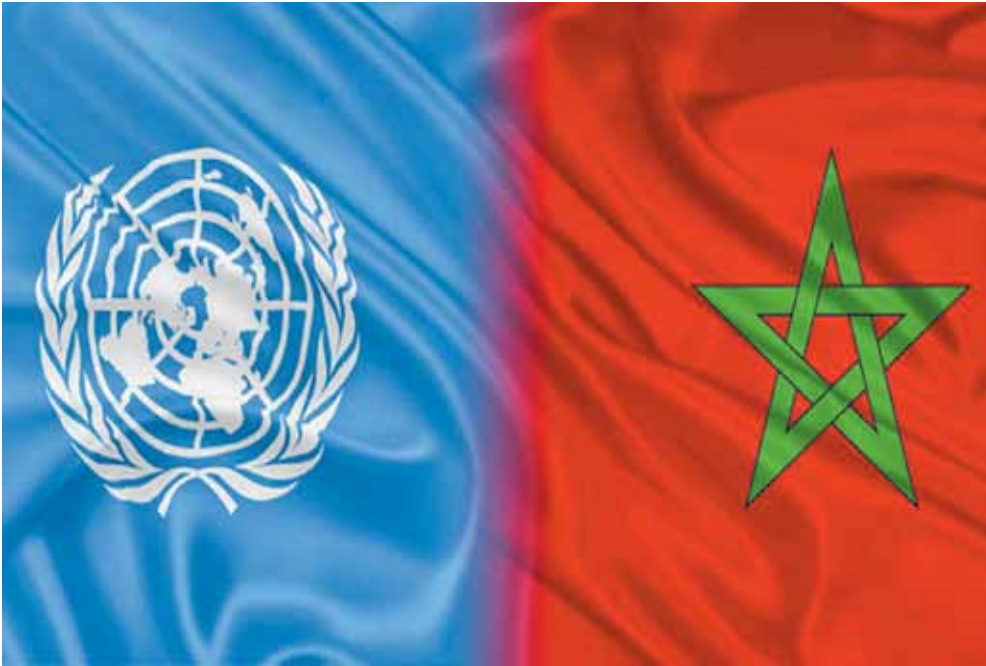
Il a exprimé "la pleine disposition de l'Italie à organiser, dès que possible en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, d'un "business forum", axé sur des secteurs importants au Maroc.

Par ailleurs, il a fait part de la satisfaction de l'Italie du niveau de collaboration existante entre les deux pays sur la question migratoire.

En outre, les échanges avec Nasser Bourita, a-t-il poursuivi, ont porté sur d'importants dossiers régionaux et internationaux dont la question libyenne, relevant que "l'Italie apprécie l'engagement du Maroc sur ce dossier et les dernières initiatives qui ont permis de réunir des délégations libyennes à Bouznika".

Le ministre italien a, d'autre part, mis l'accent sur l'importance de la coopération culturelle, scientifique et technologique qui constitue "un pilier fondamental de nos relations bilatérales", soulignant la détermination de Rome à renforcer ses relations avec le Royaume dans ces domaines.

Le Maroc élu membre du Comité consultatif des droits de l'Homme par acclamation



Le Maroc a été élu, mercredi, par acclamation, en la personne de la professeure Nadia Bernoussi, membre du Comité consultatif des droits de l'Homme, organe subsidiaire du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

Un communiqué du ministère des

Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger indique que l'élection du Maroc constitue une reconnaissance des efforts continus déployés par le Royaume, conformément à la Haute Vision clairvoyante et avant-gardiste de Sa Majesté le Roi Mohammed VI,

en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme. Elle reflète également la crédibilité et la confiance dont jouit le Maroc auprès des instances onusiennes des droits de l'Homme.

Selon la même source, cette élection, qui intervient à quelques se-

maines de la brillante élection de Mohammed Amarti, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels et celle de Mahjoub El Haiba, au Comité des droits de l'Homme des Nations unies, est le fruit d'une intense campagne diplomatique menée par le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, dans le cadre du renforcement de la présence de l'expertise marocaine au sein des organisations internationales et régionales conformément aux Hautes orientations de Sa Majesté le Roi.

Nadia Bernoussi est professeure de droit constitutionnel et membre de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).

Elle succède ainsi à Mohamed Benani qui a siégé au sein du Comité consultatif des droits de l'Homme depuis sa création en 2008, précise le communiqué.

Le Comité consultatif, organe subsidiaire du Conseil des droits de l'Homme composé de 18 experts élus au scrutin secret par le Conseil pour un mandat de 3 ans, renouvelable une seule fois, sur une liste de candidats répondant à certains critères, à savoir : la compétence dans le domaine des droits de l'Homme ou domaines connexes, la haute moralité, l'indépendance et l'impartialité.

Le Réseau des journalistes contre la peine de mort appelle les pouvoirs publics à passer du moratoire à l'abolition

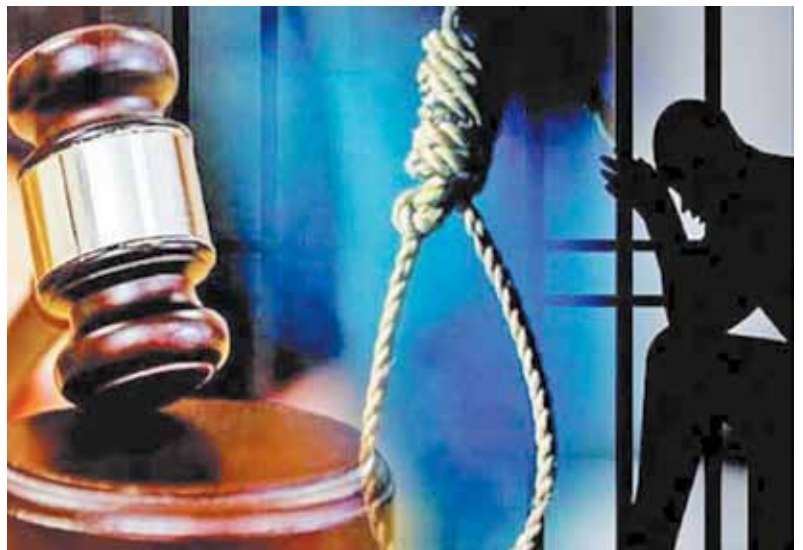
Le Réseau des journalistes contre la peine de mort a appelé les pouvoirs publics à passer du moratoire sur la peine de mort à son abolition en harmonisant l'arsenal juridique marocain avec les dispositions de la Constitution, notamment l'article 20 disposant que le droit à la vie est le droit premier de tout être humain.

Dans un communiqué rendu public à l'occasion de la Journée internationale contre la peine de mort (10 octobre), le Réseau, créé récemment et faisant partie de la «Coalition marocaine pour l'abolition de la peine de mort», a également appelé les institutions constitutionnelles à mettre en œuvre les recommandations de l'IER et à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le deuxième Protocole

facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ».

Ce Réseau a exhorté le gouvernement à ne pas s'abstenir et voter en faveur de la résolution pour l'abolition de la peine de mort lors de l'Assemblée générale des Nations unies. Pour rappel, depuis 2007, cette résolution pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort est soumise au vote de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) tous les deux ans.

Conscient du rôle essentiel que jouent les médias dans la diffusion d'une culture des droits de l'Homme, la protection du droit à la vie, la consolidation des valeurs d'égalité, la préservation de la dignité humaine et le rejet de la violence, de la haine et de la discrimina-



tion, le Réseau a appelé les médias et, partant, les journalistes,

à s'engager dans tous les efforts visant à construire un

Maroc des droits de l'Homme et de la démocratie.

El Mehdi Ferrouhi, enseignant-chercheur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Kénitra

Les transferts des MRE se sont maintenus malgré la crise sanitaire

Entretien

Les volumes des transferts d'argent effectués par les MRE vers le Royaume se sont maintenus à des niveaux importants en pleine crise du Covid-19. Cette évolution, pour le moins imprévisible, défie la logique et les calculs de probabilité. Les envois des MRE dépendent de deux principaux facteurs structurels, à savoir la croissance économique mondiale et l'évolution de la population des MRE. Or dans ce cas de figure, ces deux facteurs ne peuvent expliquer la résistance des transferts de la diaspora marocaine face à la crise. Ci-dessous, le décryptage d'El Mehdi Ferrouhi, enseignant-chercheur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Kénitra, Université Ibn Tofail.



Les transferts des MRE ont enregistré une baisse significative entre mars et mai avant de reprendre à partir du mois de juin. Comment expliquez-vous cette évolution ?

L'augmentation des cas positifs et des décès dus au Covid-19 ont poussé les gouvernements de par le monde à prendre plusieurs mesures pour limiter la contagion, tels que la fermeture des espaces de travail y compris les bureaux de transfert d'argent, ce qui explique la chute des transferts des MRE durant les mois de mars, avril et mai. A cela s'ajoutent les pertes d'emplois causées par la pandémie. Les prévisions de Bank Al-Maghrib en juin prévoyaient une baisse des transferts des MRE de 20% en 2020. Cependant, nous avons assisté à une progression des transferts en juin de 21,2% et de 14,2% en juillet. Plusieurs raisons expliquent cette reprise. Tout d'abord, nous pouvons citer l'allègement des mesures restrictives et la réouverture des bureaux de transfert d'argent dès mai, ce qui explique la reprise à partir de juin. Ensuite, la

solidarité qui caractérise les MRE vis-à-vis de leurs proches et de leur pays.

En effet, les MRE qui rentrent chaque été au Royaume pour passer leurs vacances n'ont pas pu le faire cette année à cause des restrictions relatives au transport à l'international. Les MRE ont dû alors transférer cet argent qu'ils apportent chaque année à leurs familles. Ces fonds, qui n'étaient jamais comptabilisés comme transferts, vu qu'ils sont apportés en espèce ou sous forme de cadeaux, le sont maintenant parce qu'ils sont effectués via les bureaux de transfert d'argent. Sans oublier les transferts des pensions des retraités au Maroc. A fin août, les transferts des MRE n'ont enregistré qu'une baisse de 2,3% par rapport à 2019 et une augmentation de 0,5% par rapport à 2016.

Tous ces éléments expliquent les dernières prévisions de Bank Al-Maghrib qui s'attend à ce que les transferts des MRE n'accusent, malgré la crise sanitaire du Covid-19, qu'une légère baisse en 2020, soit 5%, avant de

s'améliorer de 2,4% l'année prochaine.

A toutes ces raisons que je viens de citer, je peux dire que les informations prometteuses quant à la découverte du vaccin contre le Covid-19 d'ici la fin de l'année ou au plus tard début 2021, font que les prévisions de la banque centrale soient optimistes.

Le Maroc compte parmi les pays qui bénéficient le plus des transferts des migrants. Quelles sont les raisons de cette performance ?

Les principales raisons qui expliquent pourquoi le Maroc compte parmi les pays qui bénéficient le plus des transferts des migrants sont le patriotisme de nos compatriotes résidant à l'étranger et leur attachement à leur pays d'origine, le sentiment de devoir soutenir leurs familles et proches. Ceci explique que même en temps de crise et juste après l'allègement des restrictions relatives à la fermeture des espaces de travail (bureaux de transfert d'argent et banques, principalement en Europe), les transferts des MRE ont repris. A

ces raisons, s'ajoutent la qualification et la qualité de la main-d'œuvre marocaine qui travaille à l'étranger.

Les transferts des MRE sont considérés comme des flux financiers moins volatiles par rapport aux IDE. Pourquoi ?

En temps normal, les IDE sont déterminés, entre autres, par le degré d'ouverture des marchés, le niveau de qualification de la main-d'œuvre et sa qualité, la qualité des infrastructures, la taille du marché ainsi que la proximité géographique. En temps de crise, et avec le manque de visibilité qui caractérise les marchés, les investisseurs attendent qu'ils aient plus de visibilité, ce qui explique la chute des IDE.

Cependant, nous pouvons dire que les transferts des MRE échappent à toute théorie. Ainsi, aussi bien en temps normal qu'en temps de crise, les MRE continuent de transférer des fonds vers le Maroc. Ceci est expliqué par l'esprit de solidarité qui caractérise les MRE et le caractère familial et social de ces transferts.



Harris et Pence s'affrontent sur le Covid-19 lors d'un débat ferme mais courtois



Le vice-président américain Mike Pence et Kamala Harris, la démocrate qui brigue son poste, se sont affrontés mercredi sur la gestion du Covid-19 qui domine la campagne électorale, lors d'un débat aux enjeux décuplés par les interrogations sur l'âge et la forme de Donald Trump et Joe Biden.

"Les Américains ont été témoins de ce qui est le plus gros échec de toute administration présidentielle dans l'histoire de notre pays", a lancé d'emblée la sénatrice démocrate de 55 ans, qui serait la première femme à devenir vice-présidente des Etats-Unis en cas de victoire de Joe Biden le 3 novembre.

Défendant au contraire les mesures de l'administration Trump, Mike Pence, 61 ans, a accusé Kamala Harris de "saper la confiance" des Américains dans un vaccin actuellement en préparation -- alors que les démocrates accusent la Maison Blanche de vouloir court-circuiter les procédures pour qu'un vaccin soit prêt avant le scrutin.

Huit jours après le premier face-à-face entre le président républicain, 74 ans, et son adversaire démocrate, 77 ans, qui avait viré au pugilat verbal, le duel entre les colistiers a donné lieu à des échanges sur le fond, plus posés, bien que fermes. "Mike Pence a largement gagné", a assuré

sur Twitter Donald Trump, convalescent du coronavirus et confiné à la présidence. "Kamala Harris, nous sommes tous fiers de toi ce soir", a tweeté de son côté Joe Biden. Mais dans les faits, le débat n'a pas fait émerger un vainqueur apparent, au moment où le "ticket" républicain doit absolument refaire son retard de plus en plus marqué dans les sondages.

Se montrant courtois, Mike Pence, dont la sobriété tranche avec la personnalité haute en couleur de Donald Trump, a même "félicité" Kamala Harris, fille d'un père jamaïcain et d'une mère indienne, pour sa candidature "historique", en tant que première colistière noire au nom d'un grand parti.

L'unique débat entre colistiers a pris un relief encore plus particulier depuis que Donald Trump a été hospitalisé pendant trois jours après avoir contracté le Covid-19, qui l'empêche de faire campagne sur le terrain. Le vice-président est en effet appelé à remplacer le président des Etats-Unis en cas de décès ou d'incapacité.

Mercredi, les mesures de précaution sanitaire ont été renforcées par rapport au débat présidentiel du 29 septembre: des parois en plexiglas séparaient le vice-président et la sénatrice, assis derrière des bureaux éloignés de quatre mètres sur le plateau du débat télévisé à Salt Lake City,

dans l'Utah.

Ex-procureur habituée des réquisitoires acérés, Kamala Harris a reproché à son adversaire le bilan de plus de 210.000 morts qui fait des Etats-Unis le pays le plus endeuillé au monde par la pandémie.

Mike Pence est en effet depuis février aux commandes de la cellule de crise de la Maison Blanche chargée de lutter contre le coronavirus. Il a rejeté une fois de plus la responsabilité sur la Chine, promettant de lui faire "rendre des comptes".

Visage impassible, le vice-président sortant s'est trouvé souvent sur la défensive pour défendre le bilan de quatre ans de mandat aux côtés du tempétueux milliardaire.

Plus souriante, Kamala Harris a ainsi opposé ce qu'elle considère être les succès économiques de Joe Biden en tant que vice-président de Barack Obama de 2009 à 2017 à la politique du duo Trump-Pence, dont le mandat s'achève sur "une récession comparée à la Grande Dépression". Et elle a accusé le milliardaire républicain de mener une politique favorable aux plus riches. "Dès le premier jour, Joe Biden va augmenter vos impôts", a répliqué Mike Pence.

Refusant de "recevoir des leçons" de son contradictoire, la sénatrice a aussi dé-

fendu l'Obamacare, la loi d'assurance-maladie dont l'administration républicaine veut se débarrasser.

Fervent chrétien proche du courant ultra-conservateur, Mike Pence a lui mis en avant ses positions "pro-vie" en reprochant à ses adversaires de soutenir "l'avortement tardif" remboursé "par le contribuable". Ces grands sujets de société sont sous les projecteurs depuis que Donald Trump a nommé en septembre une juge à la Cour suprême qui conforterait la majorité conservatrice au sein de cette institution-clé. Les démocrates appellent le Sénat à ne pas se prononcer sur cette nomination avant l'élection.

Mike Pence a demandé avec insistance à Kamala Harris si son camp tenterait d'augmenter le nombre de juges au sein de la haute Cour en cas de victoire, mais la candidate a refusé de répondre. La sénatrice démocrate a de son côté attaqué avec virulence la politique étrangère de Donald Trump. "Il a trahi nos amis et fait ami-ami avec les dictateurs à travers la planète", a-t-elle martelé.

Mais au terme de cet affrontement policé de 90 minutes, les commentaires sur les réseaux sociaux semblaient se concentrer sur un détail: la mouche qui s'est posée pendant deux longues minutes sur la chevelure blanche du vice-président des Etats-Unis.

La France s'achemine vers "plus de restrictions"

Le président Emmanuel Macron a estimé mercredi qu'il fallait "aller vers plus de restrictions" dans les zones où le Covid-19 "circule trop vite", alors que la situation sanitaire continue de se dégrader dans certaines régions.

Après Marseille et la Guadeloupe il y a dix jours, de nouvelles mesures de restriction sont entrées en vigueur mardi à Paris et dans la petite couronne. "Dans les endroits où ça circule trop vite, en particulier où ça circule beaucoup chez les personnes âgées, qui sont les plus vulnérables, et où on voit de plus en plus de lits occupés aux urgences, on doit aller vers plus de restrictions, comme celles qu'on a pu connaître par exemple dans les Bouches-du-Rhône ou dans Paris et la petite couronne", a fait valoir Emmanuel Macron lors d'un entretien sur TF1 et France 2.

Le chef de l'Etat a toutefois exclu une nouvelle limitation des déplacements: "La stratégie qu'on a retenue n'est pas celle-ci, elle est de responsabiliser nos citoyens: nous ne sommes pas, et nous ne serons pas pour plusieurs mois dans un temps normal", a-t-il expliqué.

Il y a une semaine, Olivier Véran avait pointé cinq métropoles, Lille, Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Toulouse, avec une évolution "très préoccupante", brandissant la menace d'un durcissement des mesures prises pour freiner l'avancée du virus.

18.746 nouveaux cas de contamination par le coronavirus ont été détectés au cours des dernières 24 heures, selon Santé publique France, un record depuis l'utilisation de tests à grande échelle. Le taux de positivité des tests (proportion des personnes positives sur l'ensemble des personnes testées) continue sa progression, à 9,1%, contre environ 4,5% il y a un mois. "Le virus circule plus vite depuis plusieurs se-



maines", a souligné Emmanuel Macron.

Le nombre de malades du Covid-19 hospitalisés en réanimation a en revanche légèrement reculé mercredi, pour la première fois depuis fin août: 1.406 patients sont actuellement en réa en raison du Covid-19, soit 11 de moins que la veille, selon le bilan quotidien de l'agence sanitaire publié mercredi soir.

Au cours des dernières 24 heures, 143 nouveaux patients atteints de la forme la plus grave de la maladie ont dû être admis dans un service de réanimation. Au pic de

l'épidémie, début avril, plus de 7.000 malades étaient hospitalisés dans ces services, essentiellement ceux qui avaient besoin d'être placés sous respiration artificielle.

Ce nombre a ensuite fortement chuté jusqu'à fin juillet, puis a évolué dans une fourchette comprise entre 350 et 400 patients jusqu'à fin août, avant de reprendre une augmentation constante.

La capacité française actuelle est d'environ 5.000 lits de réanimation. Le nombre total de patients hospitalisés pour le Covid-19 continue lui d'augmenter à 7.514 contre

7.377 mardi, dont 789 qui ont été admis dans les dernières 24 heures.

Les indicateurs hospitaliers sont importants pour suivre l'évolution de l'épidémie, puisque le principal enjeu est d'éviter que les hôpitaux, en particulier les services de réanimation, soient débordés par un afflux massif de patients.

En outre, 80 personnes sont mortes du Covid ces dernières 24 heures, portant le total de décès à l'hôpital ou en Ehpad depuis le début de l'épidémie à plus de 32.445.

Le Brésil franchit le cap des 5 millions de personnes contaminées



Le Brésil a franchi mardi la barre des cinq millions de personnes contaminées par le nouveau coronavirus et s'approche du cap des 150.000 morts, alors que le pays enregistre une décline de la pandémie.

Avec 31.553 nouveaux cas ces dernières 24 heures, selon le ministère de la Santé, le Brésil

comptabilise désormais 5.000.694 cas, le troisième plus haut recensement au monde derrière les Etats-Unis (7,5 millions) et l'Inde (6,7 millions). Le pays de 212 millions d'habitants a déploré 734 nouveaux décès en 24 heures, portant le total depuis le début de l'épidémie à 148.228 morts, contre 104.555 en Inde et 211.108 aux

Etats-Unis.

La moyenne quotidienne de décès sur la dernière semaine est de 610 morts par jour, un niveau qui confirme un tassement de la pandémie après un interminable plateau de 1.000 morts quotidiens enregistrés entre juin et début août. La moyenne quotidienne des nouveaux cas sur une semaine s'affaïsse également, à 27.477 contre plus de 40.000 début septembre.

Le taux de reproduction du virus, indicateur clé qui correspond au nombre moyen de personnes infectées par un porteur du virus, fluctue autour de 1. Malgré ces indicateurs encourageants, les experts s'accordent cependant à dire que la situation au Brésil est encore "préoccupante". "La baisse du nombre de cas et de décès est très faible et n'est pas encore soutenue. Il y a donc une première tendance au déclin mais elle reste à confirmer", a déclaré à l'AFP Mauro Sanchez, épidémiologiste à l'Université de Brasilia.

D'autant qu'à la faveur d'une pleine vague de chaleur, le pays a vu ses plages se garnir à nouveau et les autorités ont annoncé la reprise de plusieurs activités non essentielles. Dans certains Etats, comme Sao Paulo, les retours en

classe ont été autorisés autant dans l'enseignement public que privé. La reprise des activités économiques amène de nombreuses personnes jusqu'à alors confinées à devenir la "nouvelle population susceptible de contagion" au Covid-19, a prévenu M. Sanchez.

La plus grande économie d'Amérique latine enregistre un taux de chômage record de 13,8 %, mais les effets de la pandémie ont été tempérés par une aide d'urgence délivrée à près d'un tiers de la population.

L'économie du Brésil devrait se contracter de 5,8% en 2020, selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), une projection moins pessimiste qu'en juin lorsque l'organisation prévoyait une chute de 9,1% du produit intérieur brut (PIB).

Le FMI prévient que les dangers qui pèsent sur l'économie restent "élevés et multifformes", en particulier le risque d'une deuxième vague épidémique, les conséquences à long terme d'une récession prolongée et une confiance moindre des investisseurs compte tenu du niveau élevé de la dette qui approche les 100% du PIB.

En Algérie, un nouveau féminicide attise la colère sur les réseaux sociaux

Le viol et l'assassinat d'une femme de 19 ans a déclenché un vif émoi en Algérie, relançant le débat sur la peine capitale d'une part et sur l'urgence de la lutte contre les violences faites aux femmes de l'autre.

Le corps de Chaïma a été retrouvé début octobre, après sa disparition, au niveau d'une station essence désertée à Thénia, près de Boumerdès, à l'est d'Alger. La jeune fille a été battue et violée avant d'être brûlée vive, selon les médias locaux.

Le suspect, passé aux aveux, est poursuivi pour "viol et homicide volontaire avec préméditation et guet-apens en utilisant la torture".

Il s'agit, selon la mère de la victime, d'une ancienne connaissance de la famille, contre laquelle la jeune fille avait porté plainte pour viol en 2016.

La mort de Chaïma a déclenché une vague d'indignation sur les réseaux sociaux, où les internautes fustigent un crime "crapuleux" et réclament justice.

En mémoire de la victime, un message est largement partagé sur la toile: "Je suis Chaïma, j'ai été violée en 2016 et j'ai eu le courage de déposer plainte dans une société conservatrice. Je suis toujours Chaïma, on est en 2020 et j'ai été violée une nouvelle fois par le même violeur qui m'a poignardée et brûlée. #JeSuisChaïma".

Dans un vidéo poignante diffusée sur les réseaux sociaux et reprise par les télévisions locales, la mère de la victime, s'adressant directement au président algérien, Abdelmadjid Tebboune, réclame l'exécution du coupable.

Sur Internet également, le débat sur la peine capitale est relancé.

"L'exécution doit être appliquée au tueur, pour être un exemple pour tous ceux qui pensent à la même action", "Il faut ouvrir le débat sur la peine de mort, le monstre qui l'a tuée n'a pas sa place dans la société ni en prison", exhortent des internautes sur Twitter.

Toutefois, la remise en cause du moratoire sur les exécutions, appliqué en Algérie depuis



1993, divise la société.

"La peine de mort n'est pas dissuasive. Elle est discriminatoire et ne protège pas les personnes les plus vulnérables", explique à l'AFP Hassina Oussedik, directrice d'Amnesty International pour l'Algérie.

"Ce n'est pas en revendiquant la peine de mort qu'on va lui rendre justice. C'est plutôt les lois qui doivent être changées et appliquées", plaide Algérie Féminicides, un compte Facebook qui pallie l'absence de statistiques officielles en faisant un travail de veille sur la question.

Algérie Féminicides a recensé jusqu'ici 38 féminicides pour la seule année 2020, une soixantaine en 2019.

"Il faut faire bouger les mentalités et le système judiciaire pour la prise en charge psycho-

logique et juridique des victimes. Lancer des campagnes nationales de sensibilisation, ouvrir des centres d'écoute et d'hébergement, et former les différentes institutions", préconise Mme Oussedik.

"L'infâme meurtre de Chaïma Saadou s'ajoute à une longue liste de féminicides, qui ne cesse de s'allonger devant le silence complice, la justification de la violence et l'absence de mesures réelles", a réagi le Collectif libre et indépendant des femmes de Béjaïa (nord-est).

L'élan de solidarité s'est étendu à d'autres villes, notamment à Oran, Constantine, Tizi Ouzou. A Alger, le Collectif des femmes algériennes pour un changement pour l'égalité organise un rassemblement le même jour devant la faculté centrale pour "dénoncer les crimes odieux de Chaïma, Ikram, Amira, Asma, Ra-

zika et des 38 femmes (victimes de féminicide de l'année 2020)".

Le président algérien a ordonné dimanche l'application des peines maximales, sans possibilité d'allègement ou de grâce, contre les auteurs de crimes d'enlèvement de personnes "quels qu'en soient les tenants et aboutissants".

En Tunisie voisine, le meurtre récent d'une jeune femme a également ranimé le débat sur la peine de mort. Le président Kais Saïed s'est prononcé la semaine dernière en faveur de l'exécution du meurtrier présumé, remettant en cause le moratoire observé depuis trente ans.

"C'est toute la représentation de la femme dans l'imaginaire social qu'il faut reconstruire. Je suis contre la peine de mort. Toutefois, j'appelle à une lourde peine contre l'assassin de Chaïma", affirme une internautes sur Twitter.

L'Opep voit toujours la demande augmenter mais souligne les incertitudes



LOpep anticipe toujours une demande pétrolière mondiale en hausse dans les vingt années à venir, tirée par l'émergence de pays comme l'Inde, mais a revu en baisse ses prévisions à cause de la pandémie de Covid-19 et souligne les incertitudes.

Dans un rapport annuel, le cartel prévoit une augmentation de près de 10 millions de barils par jour (mb/j) de la demande de brut sur 25 ans, passant de 99,7 mb/j l'an dernier à 109,3 mb/j en 2040 puis 109,1 mb/j en 2045.

Ces estimations de l'Organisation des

pays exportateurs de pétrole contredisent ainsi l'idée que le monde aurait peut-être déjà atteint un "pic pétrolier" avec la crise actuelle, c'est-à-dire que la consommation serait déjà sur une pente descendante.

Dans l'immédiat, la crise sanitaire a eu un effet radical sur la demande, qui doit se contracter cette année, avec la quasi mise à l'arrêt de certains secteurs comme le transport aérien.

Mais les prévisions de l'Opep se fondent sur l'hypothèse d'un retour à une croissance économique normale après la pandémie mais aussi à un effet de rattrapage pour les secteurs les plus affectés, comme l'aviation, le transport routier et les industries. C'est la pétrochimie qui devrait tirer la demande future.

Ces chiffres représentent toutefois une révision à la baisse de plus de 1 mb/j par rapport au niveau de la demande en 2040 qui avait été estimée dans le dernier rapport publié l'an dernier.

L'Opep souligne que la pandémie de Covid-19 a un effet plus prononcé sur la demande pétrolière dans les pays développés de

l'OCDE, ce qui exacerbe la divergence de leur trajectoire avec les pays en développement.

Pour les nations les plus prospères, la demande devrait atteindre un plateau entre 2022 et 2025, avant d'entamer un déclin.

En revanche, la demande devrait continuer de progresser dans les autres pays, Inde en tête, tirée par l'émergence de la classe moyenne ainsi que la croissance démographique et économique.

Mais l'Opep admet elle-même que ses prévisions sont marquées par une marge d'incertitude pouvant aller jusqu'à 10 mb/j pour ses prévisions à 2045, essentiellement en raison des différents scénarios de croissance économique mais aussi de l'émergence plus ou moins rapide de certaines technologies (comme les véhicules électriques).

"En plus du défi du changement climatique, la pandémie de Covid-19 ainsi que la crise économique consécutive et le changement de comportement des consommateurs ont rajouté aux incertitudes existantes pour les perspectives futures de la demande et de l'offre pétrolières", écrit-elle.

Ngozi Okonjo-Iweala en lice pour l'OMC

Portrait



Economiste chevronnée et l'une des femmes les plus puissantes du Nigeria: Ngozi Okonjo-Iweala est à 66 ans l'une des deux femmes en lice pour être la prochaine directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce.

Deux fois ministre des Finances et cheffe de la diplomatie du Nigeria durant deux mois, Mme Okonjo-Iweala a commencé sa carrière à la Banque mondiale en 1982, où elle a travaillé pendant 25 ans. En 2012, elle échoue à devenir la présidente de cette institution financière, face à l'Américain Jim Yong Kim.

"Je crois qu'elle a fait du bon boulot, que ce soit au Nigeria ou dans les autres pays où elle a travaillé", déclare à l'AFP Idayat Hassan, directrice du Centre for Democracy and Development, basé à Abuja.

"Elle n'est pas juste aimée au Nigeria, elle est adorée, c'est un symbole (...) pour les femmes", ajoute Mme Hassan.

Mme Okonjo-Iweala est née en 1954 à Ogwashi ukwu, dans l'Etat fédéral du Delta (ouest du Nigeria). Son père est un chef traditionnel.

La candidate a cependant passé la majorité de sa vie aux Etats-Unis, où elle a étudié dans deux universités prestigieuses, le Massachusetts Insti-

tute of Technology (MIT) et Harvard.

Si les statuts de l'OMC ne prévoient pas de rotation géographique pour le directeur général, des voix s'élèvent pour dire que c'est au tour d'un Africain ou d'une Africaine d'occuper le poste. Depuis sa création en 1995, l'OMC a été dirigée par six hommes: trois Européens, un Néo-Zélandais, un Thaïlandais et un Brésilien.

La candidature de cette femme au parcours impressionnant ne fait toutefois pas l'unanimité.

"Ministre, elle a peut-être adopté



Ngozi Okonjo-Iweala n'est pas juste aimée au Nigeria, elle est adorée, c'est un symbole (...) pour les femmes

quelques réformes sur la transparence, mais près d'un milliard de dollars disparaissent chaque mois des caisses de l'Etat quand elle dirigeait les Finances", explique Sarah Chayes, auteure de *Thieves of State* (Voleurs de l'Etat, en anglais), un livre-enquête sur la corruption à grande échelle.

"Il y a une soif d'histoires positives, et à une époque où les questions de diversité se posent dans le débat public, être une femme noire joue en sa faveur", concède l'auteure américaine, mais selon elle, c'est "une honte qu'elle puisse même être retenue pour ce rôle".

Mme Okonjo-Iweala n'a toutefois jamais été poursuivie par la justice pour pillage des caisses de l'Etat, même si ses détracteurs estiment qu'elle aurait pu oeuvrer davantage pour empêcher les détournements.

"Elle aurait pu démissionner et mettre à nu la corruption", estime Olanrewaju Suraju, de Human and Environmental Development Agenda, une ONG nigériane.

Et à ceux qui lui reprochent de manquer d'expérience dans le domaine du commerce international, elle répond: "J'ai travaillé toute ma vie sur les politiques commerciales", lors d'un séminaire via internet organisé en juillet par Chatham House, un

centre de recherche britannique.

"Plus que tout", le chef de l'OMC doit avoir "de l'audace, du courage", affirme-t-elle, estimant que le choix ne peut se faire uniquement sur les compétences techniques.

Mme Okonjo-Iweala a été nommée en juillet envoyée spéciale de l'Union africaine dans la lutte contre la pandémie sur le continent. Sa mission: mobiliser des soutiens à l'international pour enrayer la crise économique mondiale qui touche de plein fouet les pays africains.

A la présidence de l'OMC, elle aura fort à faire dans un contexte mondial de crise économique et de crise de confiance dans l'organisation, au moment où la libéralisation du commerce mondialisé est vivement contestée.

Selon elle, la montée des protectionnismes et du nationalisme à travers le monde s'est accentuée avec la crise et les barrières devraient être abaissées pour relancer l'économie.

"Une façon d'assurer une offre suffisante de vaccins et son équitable distribution est de supprimer certaines barrières érigées par les lois sur la propriété intellectuelle et les transferts de technologie", défend-elle dans les pages du magazine américain *Foreign Affairs* en avril.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & LOISIRS

BOLICHON	EN AOÛT	BÊTE	PLEURER EN SIBÉRIE	DRAME NIPPON	DÉNIGRÉ EN ACTIVITÉ	FLAMBÉE	NAGEUSE
INTRIGUE							
GARGOTE						VOYELLES CYLINDRAXE	
HOLLEUX	CALCIUM MONOCORDE		TARABUSTEK	LE BOUT DE LA LANGUE	POTE VIEILLE CITÉ		
							ZÉRO EN ANGLAIS
LAISSE PASSER					IVRE		
PRÉPOSITION		RADIUM TRANCHE		SADIQUE		RÉCUSE GOUVERNAIL	
PORTEUR DE CHARGE			TRIST CARABINE				LANGUE ÉCRITE
				EN HUIT		LE VIEIL HOMME ET LA MER	GAZ RARE
GÂTA DIVISION PAR LOTS							
PIGE		LETTRES DE FÈS		HÉBERGÉE EN ARGENT			
JAILLIR					SON SYMBOLE EST NE		
FIN D'ANNÉE		ÉTENDUES ARIDES				LETTRES DE BENOIT	

Solution mots flechés d'hier

	A		P	B		M
RIGOLE	I	G	O	L	O	
SYMBOLISME	N	I	U	P	P	E
FIÈRE	F	L	U	T	E	
NEE		I		D	E	M
FRANCAIS	R	A	N	S	E	
ARTICLE	L	I	E	S		
ARTICLE	E	L		F	L	E
LETTRES	U	A		M	I	N
ORNE		N	E		T	
TRAVAIL	C	A	L	F	E	U
SUE		S	E		M	A
SUE	N	E		D	R	U

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

Logo OJD MAROC

2017

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Nutritif
- 2- Dur - Drame nippon - Affirmatif
- 3- Inflexibilité
- 4- Voie de communication - Elle reste au champ
- 5- Gomme cérébrale - Champion
- 6- Sélectionna - Unité de temps
- 7- Réaction d'occupé
- 8- En situation - Élongées
- 9- Unité d'étude - Cœur de paon - Obtint
- 10- Écarté - Clé de sons

VERTICALEMENT

- 1- Elle relate
- 2- Fléau d'Asie - Commerce en l'air
- 3- Ne sauraient attendre - Condition
- 4- Roi d'Espagne - Lac d'Amérique
- 5- Abandonnait (Se...)
- 6- Mystagogie
- 7- A de la valeur - Argon
- 8- Forme d'avoir - Charge utile
- 9- Suit le titre - Il envoie au loin
- 10- Ondes sur eau - Estonien

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	A	S	T	O	D	O	N	T	E
2	I	V	O	I	R	E		A	U	X
3	L	I	R	E		R	A	S	A	T
4	L	A	T	R	I	N	E	S		A
5	E	T		S	O	I	R	E	E	S
6	N	E	O		D	E	E	S	S	E
7	A	U	T	E	U	R	S		C	
8	I	R	E		R	E		P	A	T
9	R		N	U	E		P	A	L	E
10	E	N	T	R	E	E		L	E	S

Grilles de sudoku

Facile

4		6						2
5	8	7		2	6	3		
				3	7		5	
			9	2		8	1	
	9	3		8	4			
8	2		4	1				
9		3	7					
		2	5	8		1	3	6
6						9		4

Moyen

	9			8		3	6	
6			7	9			2	
	3			4				
		8	4				6	
2								4
	4				7	9		
				1			7	
	5			8	6			3
1	6	2						4

Difficile

		2			5			
8			1	9				3
4	1		2				8	
	4			5	3			
				8				
			7	2		4		
	6			9		3	2	
2			7	6				8
		1			6			

Expert

2	5				6		4	
	1				2			
		5	2	9				
		6				8		
		1				4		
	7			9				
	7	3	1					
	6					9		
8	4					7	6	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	5	1	7	3	6	4	2	8
8	3	7	1	4	2	6	5	9
2	6	4	9	5	8	3	1	7
5	1	9	3	8	4	7	6	2
3	7	2	6	1	9	5	8	4
4	8	6	5	2	7	1	9	3
1	4	5	2	9	3	8	7	6
6	9	3	8	7	5	2	4	1
7	2	8	4	6	1	9	3	5

Moyen

3	7	5	8	4	9	1	2	6
8	6	4	7	2	1	5	9	3
9	1	2	5	3	6	4	8	7
6	8	1	4	5	2	3	7	9
5	2	3	9	1	7	6	4	8
4	9	7	6	8	3	2	1	5
1	4	8	3	7	5	9	6	2
2	5	6	1	9	8	7	3	4
7	3	9	2	6	4	8	5	1

Difficile

6	4	3	7	9	2	8	1	5
9	2	1	5	8	4	6	3	7
7	8	5	6	1	3	9	4	2
8	3	7	1	5	9	2	6	4
1	5	4	3	2	6	7	8	9
2	9	6	4	7	8	3	5	1
4	7	2	8	6	5	1	9	3
3	1	8	9	4	7	5	2	6
5	6	9	2	3	1	4	7	8

Expert

5	3	2	1	9	4	6	7	8
7	4	9	2	8	6	3	5	1
1	6	8	7	5	3	9	2	4
4	5	7	6	2	9	8	1	3
6	8	3	5	4	1	7	9	2
2	9	1	8	3	7	5	4	6
8	2	4	9	6	5	1	3	7
9	7	6	3	1	2	4	8	5
3	1	5	4	7	8	2	6	9

L'AMMC participe à la 4^{ème} WIW pour la promotion de l'éducation financière

Pour la quatrième année consécutive, l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) prend part à la World Investor Week (WIW), campagne internationale initiée par l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) pour la promotion de l'éducation financière du grand public. L'Autorité rejoint ainsi plus de 90 régulateurs à travers la planète.

Célébrée durant les mois d'octobre et novembre 2020, cette 4^{ème} édition de la WIW mobilise les régulateurs des six continents (membres de l'OICV) en faveur de l'éducation financière des investisseurs à travers une grande variété d'activités (campagnes de sensibilisation, webinaires, Mooc, ...).

Destinées au grand public, ces activités ont pour but de contribuer au renforcement de la culture financière des citoyens à travers la dissémination de contenus pédagogiques sur les instruments et marchés financiers, en mettant en avant les bonnes pratiques en matière d'investissements financiers.

De par ses missions, l'AMMC est pleinement investie dans l'éducation financière du public. L'Autorité l'accompagne pour une meilleure connaissance des marchés, des produits et des risques financiers.

Sa participation à la WIW et ses différentes actions ont ainsi pour objectifs de promouvoir et renforcer l'éducation financière des épargnants actuels ou futurs dans le domaine du marché des capitaux ; développer les capacités et les aptitudes financières des investisseurs pour une prise de décision éclairée ; favoriser le développement sain du marché des capitaux en renforçant la confiance.

Pour l'AMMC, l'édition 2020 de la WIW sera 100% digitale. L'Autorité a développé différents contenus d'éducation financière à destination du grand public et des professionnels du secteur.

Au programme de cette édition le lancement d'une application mobile d'éducation financière ; des webinaires sur l'épargne et sur la finance inclusive, avec la contribution du Conseil scientifique de l'AMMC ; des guides et des outils pédagogiques destinés au grand public autour de l'investissement en instruments financiers ainsi que des capsules éducatives.

Le commerce mondial se redresse progressivement face à la pandémie



L'Organisation mondiale du commerce (OMC) vient de confirmer la tendance observée ces derniers temps. Selon l'institution internationale, «le commerce mondial montre des signes de reprise par rapport à la forte baisse provoquée par le Covid-19».

Au lieu de 12,9% annoncés dans le scénario optimiste de la prévision sur le commerce d'avril 2020, le volume du commerce mondial des marchandises devrait chuter de 9,2% pour l'année en cours.

«Les bons résultats commerciaux enregistrés en juin et juillet ont redonné un peu d'optimisme quant à la croissance globale du commerce en 2020. La croissance du commerce des produits liés au Covid-19 a été particulièrement forte au cours de ces mois, ce qui montre que le commerce est capable d'aider les gouvernements à assurer les approvisionnements nécessaires», a expliqué l'organisation.

L'OMC a toutefois prévenu que le rythme de l'expansion pourrait ralentir fortement une fois que la demande aura été épuisée et que les stocks des entreprises auront été reconstitués.

Aussi, en cas de résurgence du Covid-19 au quatrième trimestre, l'organisation n'exclut pas des résultats plus négatifs.

Pour l'année 2021, le volume du commerce mondial des marchandises devrait rebondir à 7,2%, mais il resterait à un niveau nettement inférieur à la tendance d'avant crise, a-t-elle souligné dans un communiqué.

En effet, comme l'a expliqué l'organisation de même source, «la prévision pour l'année prochaine

est plus pessimiste que l'estimation précédente indiquant une croissance de 21,3%, de sorte que le commerce des marchandises serait en 2021 bien en deçà de la tendance antérieure à la pandémie».

Mais pour les économistes de l'institution internationale, il est à craindre que le redémarrage soit perturbé par les effets persistants de la pandémie. D'autant plus que «ces estimations sont sujettes à un degré d'incertitude exceptionnellement élevé dans la mesure où elles dépendent de l'évolution de la pandémie et des réponses données par les gouvernements», a expliqué l'OMC.

S'agissant du PIB mondial, les données actuelles montrent qu'il reculera de 4,8% en 2020 contre

□ 2,5% dans le scénario plus optimiste décrit dans les prévisions d'avril de l'OMC, puis progressera de 4,9% en 2021.

Selon les explications de l'OMC, «contrairement au commerce, le PIB a chuté plus que prévu au premier semestre de 2020, ce qui a entraîné une baisse des prévisions pour l'année». Quant à la croissance du PIB en 2021, son évolution dépend fortement des mesures de politique générale adoptées et de la gravité de la pandémie, a-t-elle précisé.

A propos de la croissance du PIB, les économistes de l'organisation pensent qu'il est tout à fait possible que la faible reprise du commerce soit insuffisante pour que ce dernier retrouve la tendance antérieure à la pandémie.

A en croire l'OMC, «cela se traduirait par une croissance du commerce des marchandises d'environ 5% l'année prochaine, au lieu de 20% en cas de retour rapide à la trajectoire antérieure», a-t-elle souligné affirmant que les prévisions commerciales actuelles de 7,2% pour 2021 semblent être plus proches du scénario de «faible reprise» que de celui d'un «retour rapide à la tendance».

Selon les estimations de l'OMC, toutes les régions du monde devraient enregistrer de fortes augmentations en pourcentage du volume des exportations et des importations en 2021. L'organisation affirme cependant que cette croissance se produira à partir d'une base réduite.

A propos des prévisions, les économistes de l'OMC pensent que l'imposition de nouveaux confinements en réponse à une résurgence

du Covid-19 pourrait réduire la croissance du PIB mondial de 2 à 3 points de pourcentage l'année prochaine.

D'après ces derniers, d'autres risques baissiers pèsent sur les prévisions. Il s'agit notamment des perspectives incertaines pour la politique budgétaire et des marchés de l'emploi difficiles dans de nombreux pays.

L'organisation mondiale du commerce assure qu'ensemble, ces risques pourraient enlever jusqu'à 4 points de pourcentage à la croissance du commerce mondial des marchandises en 2021».

A l'inverse, l'OMC affirme que «le déploiement rapide d'un vaccin efficace pourrait renforcer la confiance et faire augmenter la croissance de la production de 1 à 2 points de pourcentage en 2021, ce qui ajouterait jusqu'à 3 points de pourcentage au rythme de l'expansion du commerce».

Dans son communiqué, l'organisation a ajouté que d'autres facteurs pourraient contribuer à améliorer les résultats commerciaux. Elle fait, entre autres, allusion aux «effets de richesse créés par la vigueur des marchés de l'immobilier et des marchés boursiers, et un coup de fouet donné à la croissance par de nouveaux secteurs technologiques tels que ceux de l'intelligence artificielle et du commerce électronique».

Et l'OMC de souligner, par ailleurs, que la pandémie a stimulé l'innovation dans des secteurs commerciaux traditionnels, qui ont tiré parti des technologies de l'information pour livrer des biens et des services au domicile des clients.

Alain Bouhity



Les risques de détérioration restent présents, en particulier si les cas de Covid-19 augmentent au cours des prochains mois

Tanger Med affiche un résultat net consolidé de 141,5 MDH de son pôle portuaire

Le pôle portuaire du groupe Tanger Med a réalisé au cours du premier semestre 2020 un résultat net consolidé de 141,5 millions de dirhams (MDH), en baisse de 59% par rapport à celui enregistré lors de la même période de l'exercice précédent, ressort-il de ses résultats semestriels au 30 juin 2020.

Cette baisse est expliquée par l'intégration totale de la contribution de 300 MDH au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus.

Le pôle portuaire du groupe Tanger Med, qui englobe la société Tanger Med Port Authority

chargée de l'exploitation du port Tanger Med 1 et du port passagers et rouliers ainsi que la société TM2 porteuse du projet Tanger Med 2, a enregistré une progression du chiffre d'affaires de 3% par rapport à juin 2019, sous l'effet notamment de la hausse du trafic conteneurs de Tanger Med 2 de 209%.

L'excédent brut d'exploitation ressort à 845 MDH, en progression de 6,7% par rapport à juin 2019, et ce, grâce principalement au démarrage des activités opérationnelles du port Tanger Med 2.

Saham Assurance accuse une baisse de son RNPG

Le résultat net part du groupe de Saham assurance a chuté de 150% au premier semestre 2020, pour se chiffrer à -103,9 millions de dirhams (MDH), ressort-il de ses résultats semestriels au 30 juin 2020.

Cette baisse est due principalement à la chute des cours boursiers des actifs valorisés à la juste valeur en IFRS 9, suite aux effets négatifs induits par la pandémie Covid-19, explique Saham Assurance.

Au cours du premier semestre 2020, Saham Assurance a enregistré une baisse de 7,04% en termes de chiffre d'affaires pour s'établir à 2.907 MDH.

Cette évolution provient essentiellement de l'enregistrement d'une diminution sur la branche vie de 32,69% pour un montant de -214 MDH, et d'une baisse de 0,24 % de la branche Non vie, soit un montant de -5 MDH.

L'endettement extérieur, un mal pour un bien ?

Dans ce contexte économique difficile et incertain, l'endettement extérieur se veut une des options pour subvenir aux besoins de financement de l'économie et donner une bouffée d'oxygène aux secteurs vitaux de l'économie nationale qui continuent d'encaisser des pertes colossales liées à la crise du nouveau coronavirus (Covid-19).

Considéré comme un mal pour un bien, cet endettement donnera un nouvel élan pour pouvoir mobiliser davantage de fonds en faveur de la promotion des investissements. Ces derniers seront appelés plus que jamais à créer une forte valeur ajoutée en vue de générer les ressources nécessaires au remboursement de cet engagement extérieur.

Ainsi, après avoir procédé le 7 avril dernier à un tirage sur la Ligne de précaution et de liquidité (LPL) du Fonds monétaire international (FMI) pour un montant équivalent à près de 3 milliards de dollars, remboursable sur une période de 5 ans, avec une période de grâce de 3 ans, le Maroc a récemment émis un emprunt obligataire sur le marché financier international de 1 milliard d'euros (Md€), en deux tranches de 500 millions d'euros chacune.

Cette émission de dette souveraine a connu un franc succès auprès des investisseurs internationaux avec un carnet d'ordres dépassant les 2,5 Md€ émanant de 197 investisseurs. Un succès qui confirme la confiance dont jouit le Royaume auprès des investisseurs obligataires internationaux et des agences de notation.

Certes à travers cette sortie à l'international, le Royaume a obtenu des conditions de financement remarquables dans une période marquée par les incertitudes par rapport aux effets futurs du covid-19, cependant une panoplie de questions se posent. Quel est l'impact de cette stratégie adoptée en matière de financement sur les finances publiques marocaines? Et comment l'endettement extérieur peut-il être profitable à l'économie réelle?

Interrogé par la MAP, Abderrazak El Hiri, enseignant-chercheur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales (FSJES) de Fès, a souligné que ce financement permettra de couvrir le déficit budgétaire (principal instrument d'intervention publique) et de maintenir voire de renforcer les dépenses d'in-

vestissement public nécessaire à la promotion de la croissance économique.

Toutefois, a-t-il poursuivi, le remboursement de cette dette extérieure requiert sans aucun doute une efficacité de la dépense publique et une création d'une forte valeur ajoutée pouvant générer les ressources nécessaires pour honorer les engagements extérieurs du Maroc.

Ce recours massif aux financements extérieurs depuis le déclenchement de la crise sanitaire aura pour conséquence de faire grimper l'endettement total du trésor (estimé à près de 76% du PIB en 2020) et l'endettement extérieur du Trésor (évalué à plus de 17,5% du PIB en 2020 contre 14% du PIB en 2019).

Quant aux avantages de cet endettement sur l'économie réelle, l'universitaire a relevé que d'un côté, dans cette situation il faut doubler les efforts pour se conformer le plus rapidement possible aux principes de bonne gouvernance en matière de finances publiques.

Les ressources collectées sur financement extérieur doivent être utilisées rationnellement afin de produire les effets escomptés en matière de promotion de la croissance économique, seule voie pour pouvoir rembourser à terme la dette, pour réduire le ratio de l'endettement public du trésor et pour alléger la charge en dette pour les générations futures.

De l'autre côté, a-t-il soutenu, la soutenabilité de la dette extérieure requiert des mesures visant l'amélioration du positionnement mondial du Maroc et le renforcement de son



attractivité. Ce n'est qu'à travers ces mesures qu'il est possible d'augmenter les flux des investissements directs étrangers (IDE) et des exportations marocaines, de créer les conditions propices au développement des entreprises et de renforcer la création de valeur.

En effet, la baisse des ressources financières publiques qui a découlé du jeu des stabilisateurs automatiques, couplée d'une augmentation des dépenses publiques a occasionné un creusement du déficit budgétaire, a expliqué M. El Hiri, rappelant que face à cette situation, une loi relative au dépassement du plafond des emprunts extérieurs a été adoptée et une loi de Finances rectificative a été mise sur pied.

Et d'ajouter que la crise sanitaire a également impacté négativement les réserves de change, réserves cru-

ciales aussi bien pour appuyer la confiance dont jouit le Maroc auprès des opérateurs internationaux que pour le financement de ses opérations économiques avec le reste du monde. La diminution des réserves de change a procédé de la conjugaison de plusieurs facteurs dont notamment la baisse des transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE), des recettes du tourisme international des IDE et des exportations.

Ainsi, l'action par le déficit budgétaire, occasionné par une désépargne publique et par la nécessité de maintenir un certain niveau d'investissement public, reste le moyen le plus adéquat pour la relance économique et un retour au fonctionnement normal de l'activité économique, a conclu M. El Hiri.

Par Salma El Badaoui (MAP)



Le Maroc a récemment émis un emprunt obligataire sur le marché financier international de 1 milliard d'euros (Md€)

Les opportunités d'affaires qu'offre le Maroc aux entreprises polonaises présentées à Varsovie

Les opportunités d'affaires qu'offre le Maroc aux entreprises polonaises dans différents secteurs d'activité ont été mises en avant lors d'une rencontre tenue récemment à Varsovie entre l'ambassadeur du Maroc en Pologne, Abderrahim Atmoun et le président des employeurs de Pologne, Andrzej Malinowski.

Cette réunion a porté sur les moyens visant à renforcer les relations économiques et commerciales entre le Maroc et la Pologne, indique un communiqué de l'ambassade du Maroc.

M. Atmoun a saisi cette occasion pour exposer les atouts économiques du Royaume en tant que destination sûre pour les investissements et porte d'entrée par excellence vers l'Afrique pour les investisseurs polonais, rapporte la MAP.

L'ambassadeur a indiqué que le Royaume a pu consolider sa présence africaine, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, dans la mesure où 42% des flux d'investissement marocains à l'étranger sont destinés à l'Afrique, ce qui a permis aux entreprises marocaines de développer une

expérience et une grande expertise dans plusieurs secteurs, notamment la finance, les télécommunications, la construction, les infrastructures, l'immobilier et l'agroalimentaire. M. Atmoun a souligné que les accords de libre-échange signés par le Maroc avec les pays africains font du Royaume non seulement un point de relais entre l'Europe et l'Afrique, mais également une terre d'investissement qui offre des avantages attractifs aux entreprises du monde entier.

L'ambassadeur a également informé M. Malinowski de la nomination d'Abdelilah

Hafidi, président de la Fédération des transports et de la logistique en tant que président du Conseil d'affaires Maroc-Pologne.

Cette rencontre a offert également l'opportunité de discuter de divers projets et activités économiques à développer en coopération avec l'ambassade du Maroc en Pologne et les employeurs de Pologne.

À cet égard, M. Atmoun a exprimé la disposition de l'ambassade du Royaume en Pologne à fournir le soutien nécessaire à toute entreprise polonaise souhaitant investir au Maroc.

Abdelkébir Khatibi

Quels héritages ?

Nouvelle publication de l'Académie du Royaume du Maroc



“Abdelkébir Khatibi”: Quels héritages? est l’intitulé d’un ouvrage publié récemment par l’Académie du Royaume du Maroc comprenant les actes du colloque international organisé les 20, 21 et 22 mars 2019 à Rabat par l’Académie sur la littérature et la pensée de feu Khatibi en commémoration du 10^e anniversaire de sa disparition.

Préfacé par la professeure de l’Université Mohammed V- à Rabat, Assia Belhabib, cet ouvrage de 150 pages, comprend plusieurs contributions/témoignages en arabe et en français notamment de Francis Claudon dans son “Portrait de l’artiste en doctorant”, Rita El Khayat dans son intervention “Abdelkébir Khatibi: un précurseur”, ou encore Nao Sawada dans “L’ombre maghrébine: Abdelkébir Khatibi et la cul-

ture japonaise”.

En préface, Mme Belhabib a souligné que le professeur “Abdelkébir Khatibi a légué à la postérité une oeuvre considérable, imposante par la qualité des livres publiés (une trentaine), la diversité des genres littéraires et la pluralité des thèmes contemporains et intemporels”, indiquant que “sa pensée est à la croisée des littératures et des politiques nationales et internationales”.

Elle a tenu à préciser que les orateurs, qui ont pris la parole lors de ce colloque international, ont exploré, à partir de cet ouvrage, quatre axes à savoir “Langue, fiction et critique littéraire”, “Peinture, image, trace et inscription”, “éthique du partage” et “Histoire et modernité”, et ce pour tenter de circonscrire les disciplines et les questionnements auxquels l’écrivain

s’est confronté. De son côté, le professeur émérite à l’Université Paris-est et Université de Vienne, Francis Claudon a témoigné dans son “Portrait de l’artiste en doctorant” que “les visages d’Abdelkébir Khatibi ont été fort divers et souvent fragmentés (...)”, ajoutant qu’il se guidait sur les circonstances marocaines et nord-africaines, mais les repères francophones qu’il a jetés sont devenus définitifs et complètement internationaux”.

Par ailleurs, Mme Rita El Khayat, écrivain, médecin psychiatre-psychanalyste et anthropologue à Casablanca, a présenté, feu Abdelkébir Khatibi, comme “un personnage incontournable du paysage intellectuel et littéraire marocain moderne (...). Il fait partie de “la première vague intellectuelle et artistique du Maroc indépendant notam-

ment Cherkaoui, Gharbaoui, Driss Chraïbi et Abdellah Laroui.”.

De son côté, M. Nao Sawada, professeur à l’Université Rikkyo à Tokyo a pu retracer la relation de l’écrivain marocain avec la culture japonaise notamment à travers “deux brefs textes” à savoir “Ombres japonaises” et “Tanizaki revisité”.

“Abdelkébir Khatibi”: Quels héritages? comprend aussi plusieurs signatures marocaines et étrangères notamment le Secrétaire perpétuel de l’Académie du Royaume du Maroc, M. Abdeljalil Lahjomri, le poète Ali Ahmed Saïd (Adonis), Lycy Stone McNeece, Martine Mathieu-Job, Fethi Benslama, Nabil El Jabbar, Ahmed Boukous, Jalil Bennani, René de Caccatt, Minol Kolin Kobayashi et Mustapha Bencheikh.

Steve McQueen ouvre le Festival du film de Londres avec “Mangrove”, “lettre d’amour” aux combats noirs



Cinquante ans après les faits, le réalisateur britannique Steve McQueen revient, dans une “lettre d’amour à la résilience noire”, sur l’injustice raciale et les manifestations dans le Londres des années 1970, dans son film “Mangrove” qui a ouvert mercredi le festival du film de Londres. Ce film constitue le premier opus d’une série de

cinq longs-métrages baptisée “Small Axe” (“Petite hache”), que le réalisateur noir engagé, récompensé de l’Oscar du meilleur film pour “12 Years a Slave”, a créée pour la BBC. “Mangrove” revient sur l’histoire vraie d’un groupe d’activistes noirs, appelé Mangrove 9, qui s’était révolté dans les années 1970 contre le harcèlement raciste dont la police london-

nienne faisait preuve. Leur engagement les a menés à l’affronter lors d’une grande manifestation, débouchant sur un procès très médiatique.

L’acquiescement du groupe, considéré comme un tournant historique dans la lutte contre les discriminations - la justice britannique reconnaissant pour la première fois que certains comportements policiers étaient motivés par le racisme -, n’est pourtant pas une histoire largement connue.

Steve McQueen a voulu s’en emparer et faire de cette série “une célébration de tout ce que la communauté (noire) a réussi à accomplir contre toute attente”. “C’est une lettre d’amour à la résilience noire, au triomphe, à l’espoir, à la musique, à la joie, à l’amour, à l’amitié et à la famille”, a-t-il déclaré, en amont de l’ouverture du 64^e London Film Festival.

À la différence de festivals plus élitistes comme Cannes ou Venise, le festival de Londres s’attache principalement à montrer au grand public une large sélection de films du monde entier, présentant cette année - surtout virtuellement, à cause de la pandémie - des “fictions, documentaires, courts-métrages” issus “de plus de 40 pays”. Il se clôturera le 18 octobre avec la projection de “Ammonite”, un film du Britannique Francis Lee mettant en scène une romance du XIX^e siècle entre la paléontologue Mary Anning

(Kate Winslet) et la jeune femme malade qui lui est confiée (Saoirse Ronan). Le film “Mangrove” de Steve McQueen est projeté alors que le Royaume-Uni s’interroge beaucoup sur son héritage colonial et ses pratiques vis-à-vis des personnes issues de l’immigration, dans la foulée du mouvement Black Lives Matter. Letitia Wright, qui y interprète la cheffe de file britannique des Black Panthers, Altheia Jones-Lecointe, explique qu’elle aurait aimé que son histoire “vraiment importante” soit racontée plus tôt au grand public. “On sait beaucoup de choses sur le combat antiraciste du côté afro-américain”, a-t-elle estimé, “mais beaucoup de gens ne savent rien de ce qui nous est arrivé ici au Royaume-Uni”.

Les cinq longs-métrages qui constituent “Small Axe”, dont la réalisation a pris 11 ans et dont le titre est inspiré d’un proverbe caribéen signifiant que l’union fait la force (“Si tu es le grand arbre, nous sommes la petite hache”), entendent remédier à ce manque de visibilité.

Les histoires qu’y présente Steve McQueen sont toutes inspirées de faits réels, mais ont également été nourries de sa “propre expérience de la discrimination raciale en tant que personne ayant grandi dans les années 1970 et 1980” au Royaume-Uni, a-t-il expliqué.

Le Nobel de Littérature à la poétesse américaine Louise Glück



Le Prix Nobel de littérature 2020 a été attribué à la poétesse américaine Louise Glück, a annoncé, jeudi à Stockholm, l'Académie suédoise.

La nouvelle lauréate, 77 ans, a été récompensée pour une œuvre créative entamée au début des années 70 "pour sa voix poétique caractéristique, qui avec sa beauté austère rend l'existence individuelle universelle", a motivé l'Académie, qui décerne cette prestigieuse distinction, une des plus attendues des Prix Nobel.

Née en 1943 à New York et vivant à Cambridge, Massachusetts, Louise Glück est professeure d'anglais à l'Université de Yale, Connecticut. Elle a fait ses débuts en 1968 avec *Firstborn*, et a rapidement été acclamée comme l'un des poètes les plus en vue de la littérature contemporaine

américaine. Elle a reçu plusieurs prix prestigieux, parmi lesquels le Pulitzer Prize (1993) et le National Book Award (2014).

Louise Glück a publié douze recueils de poésie et quelques volumes d'essais sur la poésie, tous marqués par un souci de clarté. L'enfance et la vie de famille, la relation étroite avec les parents et les frères et sœurs, est une thématique qui est restée centrale chez elle. Dans ses poèmes, le moi écoute ce qui reste de ses rêves et de ses délires, mais tendant toujours à l'universel, en s'inspirant pour cela des mythes et des motifs classiques, présents dans la plupart de ses œuvres.

Avec des recueils comme "Le Triomphe d'Achille" (1985) et "Ara-rat" (1990), Glück trouve un public croissant aux États-Unis et à l'étran-

ger. Louise Glück n'est pas seulement engagée par les errances et les conditions changeantes de la vie, elle est aussi une poète du changement radical et de la renaissance, où le bond en avant est fait d'un profond sentiment de perte. Le prix Nobel de littérature 2018, reporté d'une année à cause d'un scandale d'abus sexuel ayant secoué l'Académie suédoise, a été décerné à l'auteure polonaise Olga Tokarczuk "pour un imaginaire narratif qui, avec une passion encyclopédique, représente le franchissement des frontières en tant que forme de vie". Le prix Nobel de littérature 2019 a été attribué à l'auteur autrichien Peter Handke "pour une œuvre influente qui, avec une ingéniosité linguistique, a exploré la périphérie et la spécificité de l'expérience humaine".

Bouillon de culture

Rhea Chakraborty

L'actrice de Bollywood Rhea Chakraborty a été libérée sous caution mercredi, un mois après son arrestation dans l'affaire très médiatique du suicide de l'acteur star Sushant Singh Rajput, son ex-petit ami. L'actrice, âgée de 28 ans, est accusée d'avoir acheté de la drogue pour Rajput, retrouvé mort en juin chez lui à Bombay.

Mercredi, un tribunal de Bombay a ordonné sa libération sous caution, a annoncé son avocat Satish Maneshinde évoquant une victoire "pour la justice et la vérité". Le frère de l'actrice, Showik, arrêté en même temps qu'elle, reste pour sa part incarcéré. Le décès à 34 ans de Sushant Singh Rajput a déclenché une furie médiatique, qualifiée par certains de "chasse aux sorcières" alors que Rhea Chakraborty a été clouée au pilori et accusée par les télévisions d'avoir recouru au cannabis et à la magie noire pour pousser l'acteur au suicide.

La mort de l'acteur a initialement déclenché un grand débat dans les médias sur la santé mentale à Bollywood et les pressions subies dans l'industrie du cinéma. Mais la famille de Rajput a démenti toute dépression et accusé Rhea Chakraborty de l'avoir harcelé et profité de son argent ce qu'elle a démenti avec force.



Mustapha Mezian expose ses œuvres à Casablanca sous le signe "Voyage intérieur"



La galerie "Mine d'Art" accueille du 7 octobre au 7 novembre prochain la première exposition individuelle de l'artiste Mustapha Mezian sous le signe "Voyage intérieur". Cette exposition, organisée en collaboration avec "Kawn Culture", se veut un véritable récit de vie et un long cheminement, semé à la fois d'incertitudes, d'interrogations et d'optimisme.

Dans une déclaration à la MAP, l'artiste-peintre a indiqué que ses peintures offrent à contempler un univers cosmique prédominé par la présence de la couleur, ajoutant que ses œuvres, aux couleurs vives, aux formes ondulatoires et géométriques, suscitent dès le premier regard le questionnement et transportent le public au cœur d'une quête mystique. Il a expliqué qu'en 2008, à la suite d'un coma, il redécouvre peu à peu la vie. "Le chemin était long", a-t-il notamment dit. "je ne me souviendrai que de peu de choses de ma vie antérieure à l'accident, mais la peinture m'a guidé vers de nouveaux horizons et m'a appris à célébrer la

renaissance de la vie". "Voyage Intérieur" associe peinture et poésie pour une véritable évasion.

Les 11 poèmes de Sara Belghiti qui accompagnent l'exposition ont été inspirés des œuvres d'art de Mustapha Mezian, à travers des thématiques communes aux deux artistes, notamment l'origine du monde, l'existence, la blessure intérieure, la réconciliation avec soi, l'instinct maternel ou encore la spiritualité.

Dans une déclaration similaire, Sara Belghiti a indiqué que ce que la peinture doit à la poésie, la poésie le doit à la peinture, car l'une manie le pinceau tandis que l'autre le déchiffre. Elle a expliqué que dans ce voyage intérieur, tout notre être se transforme dans notre bonheur ou notre tourment.

Pour sa part, la commissaire de l'exposition Selma Naguib a indiqué que les œuvres de Mustapha Mezian suscitent le questionnement, ajoutant que sous le prisme des ondulations et des formes géométriques se cache un vécu, et la peinture devient alors le reflet d'un propre intérieur.

La médiation marocaine dans le conflit inter-libyen

II - Quand les canons tonnaient...

L'effondrement de l'Etat libyen n'a pas été vu d'un bon œil par un grand nombre d'observateurs et responsables politiques. Reprenons juste ce reproche fait par Barak Obama, Président des Etats-Unis, aux deux chefs d'Etat, Nicholas Sarkozy et David. Cameron, qui ont mené toute une campagne diplomatique pour obtenir l'intervention militaire onusienne, qu'il a désignée de « Shit Show », qui traduite en français donne : démonstration de merde.

Il a réitéré que « Cameron et Sarkozy ont fait pression pour légitimer les bombardements des troupes de Kadhafi qui ont mené à sa chute... », et il a constaté que « depuis 2011, la Libye est de plus en plus touchée par la violence et la guerre civile ». Il conclut enfin que « la Libye est un gâchis ».

De son côté, Kofi Annan a déclaré que « le principe de la responsabilité de protéger » élaboré, a été dévoyé et que la résolution 1973 a donné aux Russes et aux Chinois le sentiment qu'ils avaient été dupés. C'est une résolution qui a été prise pour éviter des bains de sang alors qu'elle a été transformée en processus de changement de régime.

Après la révolution, c'est la phase politique au sens institutionnel qui devait normalement être entamée. C'est dans l'esprit de consolider cette phase que, dès le mois de mars 2012, un certain Congrès Général National (CGN) a été élu avec 200 membres. Sur presque deux années d'existence, cette instance n'a pu proposer de gouvernement de consensus accepté par toutes les parties. Ce qui a amené le CGN à annoncer un deuxième scrutin pour élire un nouveau parlement comme assemblée, avec un nombre d'élus réduit à 175. Le 25 juin 2014, la nouvelle chambre des représentants est élue, et ne s'est réunie que le 4 août pour mettre ainsi fin au CGN. Un bon nombre parmi les anciens du CGN n'étaient pas réélus, et comme tous ceux qui se comptent parmi les antidémocrates et fascistes, ils n'acceptent jamais la défaite via les urnes car ils pensent avoir la légitimité du pouvoir à vie. Ces anciens du CGN se sont constitués en partie rivale du nouveau parlement élu.

C'est à partir du 25 août 2014 que le pouvoir réinstallé à Tripoli (Gouvernement de Tripoli), dominé essentiellement par les Frères Musulmans, est contesté par la chambre des représentants nouvellement élue et reconnue par la communauté internationale. C'est dans ce contexte que les contradictions vont s'amplifier sur le terrain entre les deux rivaux, en plus de l'apparition d'un grand nombre de groupes armés chacun ayant ses liens d'obédience (AQMI, EL, Ansar Charia, Ansar Eddine, etc.). La situation était devenue presque chaotique.

Les accords de Skhirat 1 ont été si-

gnés le 17 décembre 2015 dans la ville de Skhirat entre des représentants du CGN et ceux de la chambre des représentants. Ces accords portent sur deux plans, institutionnel et gouvernemental. Sur le plan institutionnel, deux instances sont créées : le Conseil présidentiel et le Haut Conseil d'Etat. Sur le plan gouvernemental, il est prévu de former un gouvernement dirigé par Fayez Al-Sarraj, qui est en même temps le président du Conseil présidentiel.

Le 16 janvier 2016, la chambre des représentants refuse d'accorder sa confiance au gouvernement nouvellement formé, ce qui a entraîné sa démission. Le 14 février, c'est la formation d'un nouveau gouvernement qui est proposée, avec des fonctions prises le 16 mars. C'est un gouvernement qui s'est investi sans vote de confiance, ni de la chambre des représentants, ni du CGN. Ce gouvernement a reçu le soutien de la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Italie. Le 17 mars, le gouvernement de Tripoli a rejeté la déclaration d'entrée en fonction du gouvernement d'union, mais il a fini par renoncer à ce rejet dès le début du mois d'avril.

A partir donc de cette date, le champ politique libyen s'est trouvé polarisé sur les deux parties :

Le gouvernement du GAN (Gouvernement d'Accord National) avec comme bras armé la garde présidentielle épaulée par les brigades de Misrata, de Fajr Libya et amazighes ;

Le gouvernement de la chambre des représentants avec comme bras armés l'ANL (de Haftar), épaulée par les brigades des martyrs, de Sobol Assalam, Zentan et la Garde des installations pétrolières.

Sur le plan militaire, plusieurs groupes islamistes sont entrés en activité, profitant du vide sécuritaire qui régnait dans le pays. Sachant que le GNA s'est entouré de toutes les milices pro-Frères musulmans, il reste donc les groupes qui se réclament d'Al Qaida (AQMI), ou ceux qui revendiquent la représentation locale de l'Etat islamique (EI). Dans un cas comme dans l'autre, ils sont nombreux à vouloir se définir de la sorte. C'est toute une mosaïque militaire, où chaque brigade ou groupe armé dispose d'armements et de munitions pour faire régner sa loi.

L'ensemble du territoire libyen est parti pour être le théâtre d'affrontements sanglants qui ont fait bon train pour secouer ce pays dans chacune de ses parcelles (depuis le Nord jusqu'au Sud et depuis l'Ouest jusqu'à l'Est) : C'est la deuxième guerre civile libyenne qui perdure jusqu'à nos jours.

Tout a commencé en décembre 2013, lorsque le CGN a décidé de prolonger unilatéralement son mandat qui devait prendre fin le mois de janvier 2014. Ceci

a fait réagir pour la première fois ce général revenu de son exil des Etats-Unis (depuis 1990), qui a annoncé au nom d'une certaine ANL, la dissolution du CGN le 14 février 2014 en appelant à la formation d'un Comité de gouvernement pour organiser de nouvelles élections, que ce dernier a dénoncé comme un coup d'Etat. Ce différend politique, a eu pour conséquence l'apparition de deux camps distincts qui ont commencé à s'affronter.

La coalition de groupes formant Fajr Libya et celle des Brigades de Misrata dominés les Frères musulmans, et les forces regroupées autour de Haftar (qui allaient devenir l'ANL), qui ont lancé une offensive en mai 2014 sur la zone de Benghazi contrôlée par les groupes radicaux.

Pendant tout l'été 2014, les affrontements n'ont pas cessé entre ces camps, avec comme objectif la restauration de la souveraineté de l'Etat libyen et la lutte contre le terrorisme. Autour de l'aéroport de Tripoli, les combats se sont éclatés, opposant les milices du CGN et les forces pro-Haftar. A la fin du mois d'août 2014, ces forces sont expulsées définitivement de Tripoli. En septembre, Fajr Libya avait étendu son contrôle sur Tripoli, et les membres de la Chambre des représentants ont trouvé refuge dans un ferry grec à Tobrouk, alors que le CGN s'est établi à Tripoli.

Dans le souci de reconstituer un nouveau bastion, la Chambre des représentants n'a d'autre choix que la prise de Benghazi située à côté de l'allié égyptien et loin des brigades des Frères musulmans. C'est dans ce sens que les forces pro-Haftar ont lancé d'intenses attaques aériennes et terrestres pour déloger tous les groupes armés y siégeant, et en parallèle à cela, la dite Chambre a voté une motion portant sur la dissolution de toutes les milices officiellement reconnues. Les combats ont fait rage partout : les brigades de Zintan contre celles de Fajr Libya, l'aviation de Haftar intervient partout contre Ansar El-Charia, et contre toutes les autres brigades islamistes notamment autour de l'aéroport de Tripoli.

Au mois de décembre, l'UE a décidé d'interdire les vols dans son espace aérien à toutes les compagnies aériennes pour des raisons de sécurité. Rétablissons les événements dans l'ordre chronologique depuis 2015 jusqu'à nos jours.

L'année 2015 a commencé sur le même rythme de combats entre diverses factions, l'une ennemie de toutes les autres : brigades Fajr Libya, combattants de l'EI, combattants proches d'Al Qaida et enfin les forces pro-Haftar. Pendant qu'un cessez-le feu a été observé entre les deux principaux protagonistes (pro-CGN et pro-ANL) le 18 janvier, avec des négociations à Genève le 26 du même mois, les brigades Fajr Libya s'en prennent aux groupes armés de l'EI partout sur le ter-

ritoire libyen. C'est au cours de ces affrontements que 25 coptes égyptiens ont été décapités, ce qui a eu comme conséquence des frappes aériennes de l'aviation égyptienne sur toutes les localités abritant des combattants de l'EI. Devant cet état de fait, le parlement et le gouvernement reconnu par l'ONU à l'époque, se sont exilés définitivement dans l'Est libyen à Tobrouk.

Dès la mi-juin et devant l'aggravation de la situation sécuritaire dans le pays, l'ONU a annoncé l'urgence d'une concertation nationale entre les deux parties (CGN et gouvernement de Tobrouk), tout en se félicitant des initiatives internationales ayant eu lieu pendant les deux premières semaines du mois de juin 2015 : au Maroc, en Allemagne (Berlin), deuxième Forum des chefs de tribus libyennes au Caire, sixième réunion des pays frontaliers de l'Etat libyen et enfin la quatrième réunion du Groupe de contact sur la Libye. Le 10 juillet, le gouvernement de Tobrouk paraphe l'accord de « paix et de réconciliation » proposé par l'ONU, mais cet accord s'est heurté à l'absence des tripolitains.

Les activités de la Chambre des représentants de Tobrouk devaient prendre fin octobre 2015, mais ses membres ont voté une motion leur permettant de prolonger ces activités pour une durée indéterminée. Pour mettre un terme à ce dilemme, l'ONU a proposé la formation d'un gouvernement d'accord national, avec à sa tête F. Al Sarraj, ce qui a été rejeté par les deux gouvernements de Tobrouk et de Tripoli.

En décembre de la même année, de nouveaux pourparlers ont commencé entre les deux protagonistes, mais les désaccords étaient tellement importants que le médiateur M. Kobler a déclaré considérer les deux camps illégitimes. Devant cette attitude de Kobler, les deux camps étaient obligés d'accepter l'accord prévoyant la mise en place d'un Haut Conseil d'Etat et d'un Conseil présidentiel. L'accord a été signé à Skhirat au Maroc (le 17 décembre 2015) par les deux vice-présidents des deux parlements, alors qu'il était refusé par leurs membres. Le 31 décembre 2015, l'accord est accepté par le président Aquila Saleh qui l'avait refusé auparavant.

L'année 2016 fut l'année du tournant politique majeur, qui est celui de la formation du gouvernement d'Accord National (GAN) de F. Al-Sarraj, même si les hostilités ont continué à faire rage entre les différents protagonistes.

C'est à partir du mois de janvier que les tractations ont commencé pour ce faire, aboutissant à la formation d'un second et dernier gouvernement d'Al-Sarraj qui a pris ses fonctions le 12 mars à Tunis, sans vote de confiance des deux parlements, mais soutenu par les principales



puissances occidentales. Le 17 mars, Al-Sarraj a annoncé que le GAN rejoint Tripoli pour s'y installer, alors que les deux parlements refusent de déclarer leur entrée au GAN.

Le 30 mars, Al-Sarraj arrive à Tripoli par voie maritime même si les milices de Tripoli lui ont demandé de quitter la ville. Peu à peu, les forces pro-GAN étendent leur contrôle sur la ville, surtout après des manifestations qui lui ont été favorables et la décision de plusieurs municipalités de lui apporter leur soutien. Le 5 avril, les autorités de Tripoli cèdent officiellement le pouvoir au GAN avec la dissolution du CGN, alors que celui de l'Est ne l'a pas fait, et de ce fait, il a perdu la reconnaissance de la communauté internationale.

Dès le mois de mai 2016, le GAN a entrepris plusieurs chantiers : une chambre d'opérations contre l'EI, la création de la Garde présidentielle, et en même temps il a engagé des opérations d'envergure pour chasser l'EI de tous les bastions sous son contrôle. Ce n'est qu'au mois d'août que le parlement de Tobrouk s'est réuni pour le vote de confiance (1 pour, 39 abstentions et 61 contre), et pour demander aussi le maintien de Haftar à la tête de l'ANL. Ceci a eu pour effet de creuser davantage le fossé déjà existant entre Tobrouk et le GAN, et de libérer Haftar de toute contrainte pour relancer ses assauts sur le croissant pétrolier d'abord et sur plusieurs autres localités : Ras Lanouf, Brega, Zuiteina, Sedra, Ajdabiya. Ces offensives ont toutes été approuvées par Tobrouk, mais dénoncées par l'UE, les Etats-Unis et l'ONU qui ont demandé à Haftar d'arrêter ces offensives et son retrait de toutes les villes conquises. En décembre, les troupes de Haftar ont réorienté leur offensive vers le sud en reprenant plusieurs villes, alors que les troupes pro-GAN avaient achevé la reprise de Syrte des mains de l'EI.

L'année 2017 n'a pas été différente de celles qui l'ont précédée, si ce n'est la légitimité dont a bénéficié le GNA qui lui a permis de

demander des aides pour combattre l'EI. A chaque fois, ce sont les Etats-Unis qui ont répondu favorablement. Le croissant pétrolier a été pris aux forces pro-Haftar, ensuite récupéré par ces dernières. En réaction à cette confrontation, le 7 mars 2017, le parlement de Tobrouk a pris la décision de se retirer du processus de paix et des accords de Skhirat.

Au fil des semaines, les mêmes scènes de guerre, offensives et contre-offensives. Les intérêts des uns et des autres parmi les groupes armés et brigades changent de jour en jour. Des localités entre des mains aujourd'hui, tombent entre d'autres mains demain et ainsi de suite, jusqu'à ce que les deux chefs, Al-Sarraj et Haftar se sont rencontrés à Abou Dhabi pour la première fois le 2 mai 2017. Les deux protagonistes ont annoncé la publication d'un communiqué sur un certain accord, qui n'a jamais eu lieu. La cause revient à l'attaque menée conjointement par les brigades pro-GNA sur la ville de Sebha reprise de l'EI par Haftar.

Le 20 juin, Ghassan Salame est nommé envoyé spécial du Conseil de sécurité de l'ONU, à la place de M. Kobler. A la fin du mois de juin, les troupes de Haftar sont arrivées à s'emparer de certaines des principales villes et bases militaires du sud libyen ainsi que de la totalité de la région de Benghazi. Pour une deuxième fois, Haftar et Al-Sarraj se sont rencontrés près de Paris où les deux hommes ont fait une déclaration commune de cessez-le-feu, en prenant l'engagement solennel d'œuvrer ensemble pour la tenue d'élections présidentielle et législatives dès que possible.

La ville de Sabratha était le principal point de départ des migrants illégaux vers l'Europe. L'essentiel du trafic migratoire était supervisé par l'une des milices pro-GNA, commandée par un certain chef de guerre nommé A. Dabachi. Ce dernier a signé un accord secret avec Rome à l'insu même du GNA. Ce qui a provoqué la colère des autres milices qui ont brulé leurs armes sur la précédente, avec à la clé des combats éclatés et qui ont fait des dizaines

de morts. Le 18 décembre 2017, soit exactement deux années après la signature des accords de Skhirat, Haftar devenu maréchal, a affirmé que le mandat du Conseil présidentiel reconnu par l'ONU a pris fin.

L'année 2018 est connue surtout par l'offensive menée par les forces pro-Haftar pour parachèver la prise et le contrôle de l'ensemble des territoires du sud. Pour cela, il lui fallait à la fois des ralliements avec les milices locales et en même temps l'appui des mercenaires des pays frontaliers comme les Tchadiens et les Soudanais.

Après avoir pratiquement dominé tout le sud, Haftar a créé au mois d'octobre 2018, une force conjointe de plusieurs brigades, dont il s'est servi pour éliminer et nettoyer le sud de tous les groupes de trafiquants (migrants clandestins, drogues et armes) ainsi que tous les groupes terroristes qui sillonnaient ces vastes régions sans être inquiétés. C'est ce que la Communauté internationale lui reconnaît, alors que les autres brigades pro-GNA n'ont pas pu ou n'ont pas voulu le faire. Ce sont des opérations qui ont mis fin au transfert d'armes de Libye vers les groupes terroristes de la zone sahélo-saharienne, et c'est là que la France, comme engagée militairement contre ces groupes, a retrouvé de l'intérêt pour le maréchal haftar.

L'année 2019 a commencé dans la continuité de l'offensive générale menée par les troupes de l'ANL sur tous les terrains qui restaient aux mains des brigades pro-GNA, et qui ont été désertés par ces dernières. L'opération a suscité l'inquiétude d'Alger mais elle est encouragée par la France toujours soucieuse de la sécurité de ses troupes en activité dans la zone sahélo-saharienne engagées dans le cadre de l'opération Barkhane. Au mois de février de la même année, le plus grand champ pétrolier du pays, situé dans la région d'Al-Sharara est tombé aux mains de l'ANL.

Après le sud et dès le mois d'avril, les troupes de l'ANL ont pris la route de Tripoli

pour le GNA. A quelques dizaines de kilomètres de la capitale, des combats mortifères ont eu lieu entre l'ANL et une coalition constituée pour défendre le GNA et Tripoli. Cette coalition a regroupé toutes les milices pro-GNA à côté de la Garde présidentielle. La situation est restée dans un état statu quo jusqu'à l'intervention turque de 2020 qui a changé la situation.

Sur le plan des négociations, les deux gouvernements se sont rencontrés à Abou Dhabi au mois de février, et ont conclu un accord portant sur l'organisation d'élections en Libye. Ce qui a été suivi de deux conférences programmées pour avril et juillet à Addis-Abeba, mais à cause de l'offensive de l'ANL, ces deux conférences ont été repoussées vers des dates indéterminées.

L'année 2020 a vu l'arrivée d'un nouvel intervenant dans le conflit, à savoir la Turquie, dont le parlement a voté une loi autorisant le déploiement de forces turques en Libye. Le 6 janvier 2020, les troupes de l'ANL se sont emparées de la ville stratégique de Syrte, après une attaque surprise qui n'a rencontré que peu de résistance.

Le 11 janvier, c'est un nouveau cessez-le-feu qui est entré en vigueur, comme prélude à la conférence de Berlin qui s'est tenue le 19 janvier, où étaient présents les chefs d'Etat ou de gouvernements des pays suivants : l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, les Etats-Unis, l'Egypte, la Russie, la Turquie, les EAU, l'Algérie, l'UA, l'UE et la Ligue arabe. Haftar et Al-Sarraj y étaient présents et ont communiqué commun à été annoncé appelant au cessez-le-feu et au renforcement de l'embargo sur les armes.

Pour l'intervention turque en Libye, l'auteur a déjà publié un article dans Libération, daté du 15 juillet 2020 intitulé : « La Turquie et le monde arabe », dans lequel cette intervention a été élucidée en détails.

Par Abdelkrim Nougaoui
Enseignant-chercheur à Oujda

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHÉS

**AVIS DE RECTIFICATIF DE L'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° 30/2020**

JE PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 30/2020 DU 20/10/2020 A 10 H , PUBLIE AU MEME JOURNAL , RELATIF A : AMENAGEMENT CENTRE DE TAALATLOT : CONSTRUCTION DE VOIRIE CT TASSEDELTA PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA.A CONNU DES RECTIFICATION AU NIVEAU DES QUALIFICATION DEMANDEES LIRE B6 AU LIEU B5.

N° 8041/PA

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHÉS

**AVIS DE RECTIFICATIF DE L'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° 31/2020**

JE PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 31/2020 DU 20/10/2020 A 11 H , PUBLIE AU MEME JOURNAL , RELATIF A : AMENAGEMENT CENTRE DE TAALAT LOT : ESPACE VERT CT TASSEDELTA PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA. A CONNU DES RECTIFICATION AU NIVEAU L'ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS ETABLIE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE LIRE NEUF CENT DIX HUIT MILLE DIRHAMS (918 000.00 DHS) TTC AU LIEU DE 500.000.00 DHS .

N° 8042/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SEFROU
CERCLE IMOUZZER KANDAR
CAIDAT AIN CHEGGAG
COMMUNE AIN CHEGGAG

**Avis d'organisation d'un examen
d'aptitude professionnelle, pour l'accès au grade de Rédacteur 1^{er}
grade Echelle 11 au siège de la Commune Ain Cheggag**

Dans le cadre de la promotion interne pour l'accès au grade de Rédacteur 1^{er} grade échelle 11, et en vertu du:
- Dahir n° 1.58.008 du 04 Chaabane 1377 (24 fév. 1958) statut général de la fonction publique,
- Dahir N° 1.15.85 du 20 Ramadan 1436 (07 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique N° 113.14 relative aux Communes,
- Décret Royal n° 401-67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant sur le règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques,
- Décret n° 2.77.738 du 13 Choual 1397 (27 Septembre 1977) portant statut particulier du personnel Communal,
- Décret n° 2.04.403 du 29 Choual 1426 (02 décembre 2005) fixant les conditions d'avancement du personnel de l'Etat dans le Grade ou le Cadre,
- Décret n° 2.10.454 du 20 Kaada 1431 (29 Octobre 2010) portant statut particulier du corps interministériel des rédacteurs,
- Décision du Ministre délégué auprès du 1^{er} Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics N° 1173.11 en date du 23 Joumada I 1432 (27 avril 2011) fixant les conditions, procédures et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de rédacteur 1^{er} grade,
- Circulaire Ministérielle N° D 2665 en date du 27 décembre 2018 sur les conditions réglementaires pour passer les examens d'aptitude professionnelle ;

Le Président de la Commune territoriale d'Ain Cheggag Province de Sefrou, annonce l'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de rédacteur 1^{er} grade Echelle 11 au titre de l'année 2020, au profit des Rédacteurs 2^e grade Echelle 10, justifiant de 06 années de service en cette qualité jusqu'au 31/12/2020, et ce selon le tableau ci-dessous :

Grade initial	Promotion au Grade de :	Conditions de l'examen	Nombre de postes	Dépôt du dossier de candidature
Rédacteur 2 ^{ème} grade	Rédacteur 1 ^{er} grade	L'examen d'aptitude professionnelle est ouvert au profit des Rédacteurs 2 ^{ème} grade justifiant de 06 années de service effectif en cette qualité jusqu'au 31/12/2020	un seul poste (01)	- Remplir l'imprimé relatif à la demande de candidature pour participation à l'examen. - Les dossiers de candidature doivent être déposés au service des ressources humaines relevant de la Commune de Ain Cheggag, dans un délai maximum du : 16 décembre 2020.

Cet examen aura lieu le 31/12/2020 à 9 h 00, au siège de ladite Commune, et comportera des épreuves écrites et un test oral :

- Epreuves écrites :

- *Analyse d'un sujet relatif au secteur public (durée : 03 heures - coefficient : 03)
- *Analyse d'un sujet relatif aux fonctions des candidats ou d'ordre administrative (durée : 03 heures - coefficient : 04)
- Test oral :**
- *Discussion à propos des épreuves écrites ou sur les capacités des candidats et de leurs aptitudes professionnelles (durée : de 15 mn à 30 mn - coefficient : 04)

Le dernier délai de dépôt des dossiers de candidature est fixé au 16/12/2020

N° 8043/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SEFROU
CERCLE IMOUZZER KANDAR
CAIDAT AIN CHEGGAG
COMMUNE AIN CHEGGAG

**Avis d'organisation d'un examen
d'aptitude professionnelle, pour l'accès au grade de
Adjoint administratif 2^{ème} grade et Adjoint technique 2^{ème} grade**

Le Président de la Commune d'Ain Cheggag Province de Sefrou, annonce l'organisation d'examen d'aptitude professionnelle au siège de la commune le 05/11/2020 pour l'accès au grade :
➤ Adjoint Administratif 2^{ème} grade Echelle 7, au profit des adjoints administratifs 3^e grade Echelle 6, justifiant de 06 années de service en cette qualité jusqu'au 31/12/2020.
➤ Adjoint Technique 2^{ème} grade Echelle 7, au profit des adjoints technique 3^e grade Echelle 6, justifiant de 06 années de service en cette qualité jusqu'au 31/12/2020, et ce selon le tableau ci-dessous :

Grade initial	Promotion au grade	Conditions de l'examen	Nombre de postes	Dépôt du dossier de candidature
Adjoint administratif 3 ^{ème} grade	Adjoint administratif 2 ^{ème} grade	L'examen d'aptitude professionnelle est ouvert au profit des adjoints administratifs 3 ^{ème} grade justifiant de 06 années de service effectif en cette qualité jusqu'au 31/12/2020	Un seul poste (01)	Rempli l'imprimé relatif à la demande de candidature pour participation à l'examen . Les dossiers de candidature doivent être déposés au service des ressources humaines relevant de la commune de Ain Cheggag dans un délai maximum du : 02 novembre 2020 .
Adjoint technique 3 ^{ème} grade	Adjoint technique 2 ^{ème} grade	L'examen d'aptitude professionnelle est ouvert au profit des adjoints techniques 3 ^{ème} grade justifiant de 06 années de service effectif en cette qualité jusqu'au 31/12/2020	Un seul poste (01)	Rempli l'imprimé relatif à la demande de candidature pour participation à l'examen . Les dossiers de candidature doivent être déposés au service des ressources humaines relevant de la commune de Ain Cheggag dans un délai maximum du : 02 novembre 2020 .

Cet examen aura lieu le 05/11/2020 à 9 h00, au siège de la dite Commune, et comportera des épreuves écrites et un test oral :

- Epreuves écrites (Général):

- *Analyse d'un sujet relatif au secteur public (durée : 02 heures - coefficient : 02) pour le grade d'adjoint technique .
- *Analyse d'un sujet relatif au secteur public (durée : 03 heures - coefficient : 02) pour le grade d' adjoint administratif ..

- Epreuves écrites (spécial) au profit des deux grade :

- *Analyse d'un sujet relatif aux fonctions des candidats ou d'ordre administrative (durée : 03 heures - coefficient : 03)

- Test oral : au profit des deux grade :

- *Discussion à propos des épreuves écrites ou des compétences et fonctions confiées aux candidats et de leurs aptitudes professionnelles (durée : de 15 mn à 30 mn - coefficient : 03).

Le dernier délai de dépôt des dossiers de candidature est fixé au 02/11/2020

N° 8044/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°77/2020/BR

Le 03/11/2020 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de construction des ouvrages d'assainissement et de protection des routes dans la province de Jerada et Figuig.**
- extension de la liaison Tandrara à Igara sur 3,00km. Commune tandrara , Province Figuig.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : **600.000,00 DHS (six cent mille dirhams)**

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **37.235.126,40 DHS (trente-sept millions deux cent trente-cinq mille cent vingt-six dirhams 40 cts).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	S	B1/ B3/B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 8045/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°78/2020/BR

Le 03/11/ 2020a partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **travaux de construction des ouvrages d'assainissement et de protections des routes dans la préfecture Oujda Angad et la province de Berkane.**
-extension de la route reliant Tilmamine à la route Hassi Baouch sur une longueur de 1.635km, commune Ain Sfa-Préfecture Oujda Angad.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : **600.000,00 DHS (six cent mille dirhams)**

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **44.247.405,60 DHS (quarante-quatre millions deux cent quarante-sept mille quatre cent cinq dirhams 60 cts).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	S	B1/ B3/B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 8046/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, de Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale d'Agriculture de Boulemane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (3^{ème} Tranche 2020)

Il sera procédé en séance publique à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant :

N° Avis	Objet de l'Avis	C. P. (DH)	Estimation DH (TTC)	Date d'Ouverture
09/2020	la réalisation des travaux de creusement et d'équipement d'un forage à la Commune Territoriale Serghina, Province de Boulemane	6 000,00 Dhs (Six mille Dirhams)	250 680,00 Dhs TTC (Deux Cent Cinquante Mille Six cent quatre Vingt Dirhams et 00 Cts TTC)	03/11/2020 à 10 h 00
10/2020	la réalisation des travaux de construction et revêtement en bicoche de piste Ouled Slimane au niveau de Vieux Missour relevant dans la Commune Territoriale Sidi Boutayeb, Province de Boulemane	25 000,00 Dhs (vingt cinq mille Dirhams)	834 396,00 Dhs TTC (Huit cent trente quatre mille trois cent quatre vingt seize Dirhams et 00 Cts TTC)	03/11/2020 à 11 h 00
11/2020	la réalisation des travaux d'aménagement de deux points d'eau pour l'abreuvement du cheptel. Province de Boulemane	9 000,00 Dhs (Neuf mille Dirhams)	333 066,00 Dhs TTC (Trois cent trente-trois mille soixante-six Dirhams et 00 Cts TTC)	03/11/2020 à 12 h 00
12/2020	la réalisation des travaux de construction de deux bassins (de rétention et d'évaporation) et d'une plate-forme de séchage des grignons humides au niveau de l'unité de trituration des olives de Sekoura relevant de la Commune Territoriale Sekoura M'dez, Province de Boulemane	35 000,00 Dhs (Trente-cinq mille Dirhams)	1 496 700,00 Dhs TTC (Un Million Quatre cent Quatre-vingt- Seize mille Sept cent Dirhams 00 Cts TTC)	03/11/2020 à 13 h 00

Le dossier de la consultation peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordres de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans règlement de la consultation.
- Soit soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
- Les participants doivent établir les documents exigés dans le règlement de consultation.

N° 8047/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, de Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale d'Agriculture de Boulemane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (4^{ème} Tranche 2020)

Il sera procédé en séance publique à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant :

N° Avis	Objet de l'Avis	C. P. (DH)	Estimation DH (TTC)	Date d'Ouverture
13/2020	la réalisation des travaux de protection du seguia principale au niveau de périmètre Ouled Boukhalefa relevant de la Commune Territoriale Sidi Boutayeb, Province de Boulemane	12 000,00 Dhs (Douze mille Dirhams)	420 000,00 Dhs TTC (Quatre Cent Vingt Mille Dirhams et 00 Cts TTC)	05/11/2020 à 10 h 00
14/2020	la réalisation des travaux de revêtement de seguias et ouvrages d'art périmètre relevant de la Commune Territoriale Tissaf, Province de Boulemane.	50 000,00 Dhs (Cinquante mille Dirhams)	1.776.094,80 Dhs TTC (Un Million Sept Cent Soixante Dix Sept Mille Quatre Vingt Quatorze Dirhams et 80 Cts TTC)	05/11/2020 à 11 h 00
15/2020	la réalisation des travaux de revêtement de seguias et ouvrages d'art périmètres relevant de la Commune Territoriale Ouled Ali tranche n° :2, Province de Boulemane	53 000,00 Dhs (Cinquante trois mille dirhams)	1 797 758,40 Dhs TTC (Un million sept cent quatre vingt dix sept mille sept cent cinquante huit dirhams et 40 Cts TTC)	05/11/2020 à 12 h 00
16/2020	assistance technique a la réalisation des travaux de revêtement de seguias et de construction des bâtiments de valorisation dans Province de Boulemane	9 000,00 Dhs (Neuf mille Dirhams)	300 000,00 Dhs TTC (Trois Cent Mille Dirhams et 00 Cts TTC)	05/11/2020 à 13 h 00

Le dossier de la consultation peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordres de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans règlement de la consultation.
- Soit soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
- Les participants doivent établir les documents exigés dans le règlement de consultation.

N° 8048/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES AU RABAIS OU A MAJORATION N° 26/1/2020

Le 05/11/2020 A 10H00, il sera procédé à la salle des réunions de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Tiznit, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres au RABAIS ou à MAJORATION suivant:

N° AOO	OBJET	ESTIMATIONS TTC EN DHS
26/1/2020	LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX EN SEPT LOTS :	
LOT 1	LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX DE TRANSFORMATION DU SECTEUR SCOLAIRE ELHOUDAYGUI CENTRE AFELLA IGHIR EN ECOLE COMMUNAUTAIRE.	17 700,00 (Dix-sept mille sept cents dirhams)
LOT 2	LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX DE TRANSFORMATION DU SECTEUR SCOLAIRE IBN KHALDOUN CENTRE OUIJANE EN ECOLE COMMUNAUTAIRE.	16 599,60 (Seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams,soixante centimes)
LOT 3	LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX DE TRANSFORMATION DU SECTEUR SCOLAIRE ALMASSIRA ALKHADRA CENTRE ADAY EN ECOLE COMMUNAUTAIRE.	15 300,00 (Quinze mille trois cents dirhams)
LOT 4	LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE TARSOUAT.	3000,00 (Trois mille dirhams)
LOT 5	LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX D'EXTENSION DE QUATRE LYCEES QUALIFIANTS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE A TIZNIT (NOUVEAU LYCEE - AL MASSIRA AL KHADRA - AL WAHDA - HASSAN II).	7 840,00 (Sept mille huit cent quarante dirhams)
LOT 6	LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX D'EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT ARGANE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE A TIZNIT.	10 460,02 Dix mille quatre cent soixante dirhams,Deux centimes)
LOT 7	LA RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX DE REMPLACEMENT DE TREIZE SALLES EN PREFABRIQUE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE A TIZNIT (SS SOUSS ALAALMA UNITE AL FID - SS IBNOU SINAA UNITE IGRAR - SS OTMAN IBN AFFAN CENTRE LAHFAYAR - SS LALLA MARYAM CENTRE ZAOUTI - SS ALFAIR UNITE TALLOUST - SS ALFAIR UNITE IMETD).	8 449,99 (Huit mille quatre cent quarante-neuf dirhams, Quatre-vingt-dix-neuf centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Tiznit ou téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Tiznit ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les concurrents doivent produire Les certificats de qualification pour les domaines d'activités suivantes :
-Activité : CQ -Qualifications : CQ.1 - Catégorie minimale :4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 8049/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
SGD.E

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/BG/2020

Le 03/11/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la Province de Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la mise en place du Câblage informatique et électrique au niveau des bureaux d'état civil relevant des commandements de la Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat, Quartier Administratif, Avenue Hassan II - Settat.
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 45 000,00 dh (quarante cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 2 445 120,00 dhs T.T.C (deux millions quatre cent quarante cinq mille cent vingt dirhams Toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipeement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrête du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les prospectus et notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service marché de la Division de l'équipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II - ville de Settat avant le 02/11/2020 à 10 heures (Heure limite pour le dépôt des prospectus et notices).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

➢ Les concurrents installés au Maroc doivent produire :

- Pour la mise en place du Câblage informatique et Switchle certificat ou leur copie certifiée conforme à l'original de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualification exigée	Classe
k	k.6	3

- Pour la mise en place du câblage électrique une attestation ou leur copie certifiées conforme à l'original exigé conformément à l'article 08 du règlement de consultation.

➢ Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 8052/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم طاطا
دائرة طاطا
قيادة تكمسوت
الجماعة الترابية تكمسوت
مكتب الشؤون الإدارية والقانونية
وحدة الموارد البشرية

إعلان

عن اجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة الموظفين المنتمين لميزانية جماعة تكمسوت

يعلن رئيس مجلس جماعة تكمسوت أنه تقرر اجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 وذلك يوم السبت 14 نونبر 2020 بمقر جماعة تكمسوت على الساعة التاسعة صباحا لفائدة الموظفين المنتمين لميزانية هذه الجماعة والمتوفرين على اقدمية ست (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الاطار الاصلي الى غاية تاريخ اجراء الامتحان الكتابي وفق الجدول التالي:

الاطار الاصلي	إطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	المناصب المتبارى بشأنها
تقتي من الدرجة الرابعة	تقتي من الدرجة الثالثة	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المتوفرين على ست (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الاطار أوالدرجة الاصلية الى غاية تاريخ اجراء الامتحان الكتابي	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية .
مساعد اداري من الدرجة الثالثة	مساعد اداري من الدرجة الثانية		
مساعد تقتي من الدرجة الثالثة	مساعد تقتي من الدرجة الثانية		

تودع طلبات الترشيح لدى مكتب الضبط للجماعة ويعتبر 2020.10.30 كآخر أجل لقبول الترشيحات.

N° 8050/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم الخيمسات
جماعة الخيمسات
منورية المصالح
وحدة الموارد البشرية

إعلان تعديلي عن اجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة مختلف الدرجات بالاسلاك الإدارية والتقنية المرتبة في سلايم الأجر من 6 إلى 11. بجماعة الخيمسات

ينهي رئيس جماعة الخيمسات إلى علم عموم الموظفين التابعين للجماعة أنه سيتم تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية لمختلف الدرجات والأصناف المتعلقة بالاسلاك الإدارية والتقنية بمقر الجماعة برسم سنة 2020 وذلك أيام 15/14 نونبر 2020.

ويشترط للاشتراك في هذه الامتحانات أن يكون الموظف متوقفا على 6 سنوات من الخدمة الفعلية في الدرجة المنتمى إليها إلى غاية 2020/11/14، وأقدمية 4 سنوات من الخدمة الفعلية بالنسبة لإطار المهندسين والأطباء، وتشتمل مواد الامتحانات على اختبارات كتابية وشفوية وذلك لولوج الدرجات التالية :

وذلك وفق الجدول التالي:

الاطار الحالي	الدرجة المعتمن بشأنها	عدد المناصب المتبارى بشأنها	الزمان	المكان
طبيب من الدرجة الأولى	طبيب من الدرجة الممتازة	1	2020/11/14	ثغوية الياسمين
مهندس معماري من درجة 1	مهندس معماري الدرجة الممتازة	1	2020/11/14	ثغوية الياسمين
متصرف مساعد	متصرف نوزارة الداخلية	1	2020/11/14	ثغوية الياسمين
متصرف درجة 3	متصرف درجة 2	1	2020/11/14	ثغوية الياسمين
تقتي درجة 2	تقتي درجة 1	2	2020/11/14	ثغوية الياسمين
تقتي درجة 3	تقتي درجة 2	2	2020/11/14	ثغوية الياسمين
تقتي درجة 4	تقتي درجة 3	1	2020/11/14	ثغوية الياسمين
مساعد اداري درجة 2	مساعد اداري درجة 1	1	2020/11/14	ثغوية الياسمين
مساعد اداري 3	مساعد اداري درجة 2	4	2020/11/14	ثغوية الياسمين
مساعد تقتي درجة 2	مساعد تقتي درجة 1	1	2020/11/14	ثغوية الياسمين
معلم التعليم الفني من الدرجة 3	معلم التعليم الفني من الدرجة 2	1	2020/11/14	ثغوية الياسمين
مساعد تقتي درجة 3	مساعد تقتي درجة 2	19	2020/11/15	ثغوية الياسمين
أستاذ من التعليم الفني مساعد الدرجة 2	أستاذ من التعليم الفني مساعد الدرجة 1	1	2020/11/14	ثغوية الياسمين

ملاحظة: تودع الترشيحات بمقر الجماعة وأخر أجل لقبولها هو 2 نونبر 2020.

N° 8051/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH- SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HRARA
CAIDAT SOUK AYIR
COMMUNE TERRITORIALE D'AYIR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 05 / 2020

Le mardi 03 Novembre 2020 à 10 H 00 il sera procédé à la salle des réunions, au siège de la commune territoriale Ayir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : l'Electrification des foyers non électrifiés à la commune Ayir (Douars : Touajna, Laouissate, Nchirate et Ouled Bouanane)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés au siège de la commune territoriale d'ayir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **25 000,00 Dhs (Vingt Cinq Mille Dhs)**
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée tout taxe comprise à la somme de : **Un Million Deux Cent Quatorze Mille Soixante Deux Dirhams Quatre Vingt Centimes / (1 214 062,80 Dhs)/**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- * soit envoyer leur dossier par voie électronique au portail des marchés publics.
- * soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au Président de la CT Ayir ;
- * soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des Marchés au siège de la CT Ayir;
- * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°9 du règlement de consultation

Pour les entreprises installées au Maroc
Les concurrents devront fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

SECTEUR	CLASS E	QUALIFICATION EXIGE
J ELECTRICITE	4	J6

Pour les entreprises non installés au Maroc
Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 8053/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH- SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HRARA
CAIDAT SOUK AYIR
COMMUNE TERRITORIALE D'AYIR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 06 / 2020

Le mardi 03 Novembre 2020 à 12 H 30 il sera procédé à la salle des réunions, au siège de la commune territoriale Ayir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **CONSTRUCTION DES PISTES A LA COMMUNE TERRITORIALE AYIR : CONSTRUCTION DES PISTES DE DOUAR TAOURIRTE, DOUAR OULAD BOUANANE ET PISTE RELIANT LAHADADCHA-LAKOUASSMA -PROVINCE DE SAFI**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés au siège de la commune territoriale d'ayir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt Mille Dirhams (20 000,00 Dhs).**
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée tout taxe comprise à la somme de: **Neuf Cent Quatre Vingt Sept Mille Cent Trente Quatre Dirhams Quarante Cts / (987 134,40 Dhs)/**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- * soit envoyer leur dossier par voie électronique au portail des marchés publics.
- * soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au Président de la CT Ayir ;
- * soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des Marchés au siège de la CT Ayir;
- * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc
Les concurrents devront fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGE
B : Travaux routiers et voiries urbaines	5	B1 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT ROUTIER COURANT B5 : ASSISE NON TRAITE ET ENDUIT SUPERFICIEL

Pour les entreprises non installés au Maroc
Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 8054/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT , DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°27/2020

10/11/2020 à 11H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de La logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Contrôle et suivi de la qualité des travaux de reconstruction de l'ouvrage d'art situé au pk3+000 de la RP2125-Province d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **SEPT CENT Dirhams.(700,00 DH)**

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : **QUARANTE SIX MILLE DEUX CENTS (46 200,00dh).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 6** du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE

ACTIVITE CQ	QUALIFICATION CQ3-CQ4	CATEGORIE 4

En plus du certificat de qualification, chaque concurrent est tenu de fournir, entre autres, les pièces suivantes :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 8056/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT , DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°26/2020

10/11/2020 à 10H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de La logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de reconstruction de l'ouvrage d'art situé au pk3+000 de la RP2125-Province d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **QUINZE MILLE TROIS CENT Dirhams. (15 300,00 DH)**

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : **Un Million Vingt Trois mille quatre cent six dirhams quatre vingt centimes. (1 023 406,80dh).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 6** du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE
2-1) Pour les concurrents installés au Maroc


Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION
D	D1	4

Pour les concurrents non installés au Maroc
Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation.

N° 8055/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الزراعة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural, des Eaux et Forêts
المصايد والصيد
Département des Eaux et Forêts
العمامة المغربية للتجارة والمصايد والصيد
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif
المصايد والصيد والعمامة والعمامة المغربية للتجارة والمصايد والصيد
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan

AVIS RECTIFICATIF

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 22/2020/DPEFLCD-Té

Objet : l'exécution des travaux de production de plants dans la pépinière dénommée « Torreta », relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, Commune territoriale de Tétouan, Province de Tétouan (lot unique).

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification de Tétouan porte à la connaissance du public que l'appel d'offres n° 22/2020/DPEFLCD-Té, la date d'ouverture des plis est reportée à la date du 27/10/2020 à 11 heures et les échantillons des types de portoirs prévus dans le CPS doivent être déposés au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan au plus tard le Lundi 26 Octobre 2020 avant 16h30mn.

Les rctste est sans changement.

N° 8057/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KENITRA
COMMUNE DE KENITRA
DIVISION DES RESSOURCES FINANCIERES


AVIS D'ANNULATION

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 02/2020
L'occupation temporaire du domaine public communal
et son aménagement en vue de poser
48 blocs sanitaires à l'intérieur du périmètre
Urbain de la ville de kenitra

Le président de la Commune de Kénitra porte à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert pour l'occupation temporaire du domaine public communal et son aménagement urbain de la ville de kenitra le 27/10/2020 à 11 heures a été annulée et sera relancé à une date ultérieure.

N° 8059/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
المديرية الإقليمية بتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°17/2020

Le **02 Novembre 2020 à 10 h**, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TAROUDANNT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

Travaux de réparation des dégâts de crues (Août 2019) survenus sur la RN 11 du PK 280+000 au PK325+000 (Ex RN 8 du PK45+000 au PK77+000) dans la province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Serrat -M'Haïta Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme 5 000,00Dhs(CinqMille Dirhams)

-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de 402 903,00Dhs(QuatreCent DeuxMille Neuf Cent TroisDhs, 00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Le Dossier technique comprenant :

- * Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
B	B.3	5

* Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N° 8061/PA

ROYAUME DU MAROC
MINTRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE INZEGANE AIT MELLOUL
COMMUNE DCHEIRA EL JHADIA
DIRECTION DE SRVICES
DIVISION BUDGETAIRE ET AFFAIRES
FINNACIERES
SRVICE RECETTE

OBJET : AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLICS

Le 10 novembre 2020 à 10h du matin, il sera procédé au local municipale de dcheira eljhadia à la vente aux enchères publics de divers matériels hors services partagé en quatre lots cités en tableaux suivants :

- Lot n° 1 : groupe de voitures
- Lot n° 2 : groupe de motocyclettes
- Lot n° 3 : groupe de bicyclettes
- Lot n° 4 : groupe de vanités, qui sont comme suit
 - ✓ 100 pneus grands taille
 - ✓ 40 palettes
 - ✓ 42 brouettes valides
 - ✓ 8 brouettes invalides
 - ✓ 50 tables en bois
 - ✓ 49 chaises en plastique
 - ✓ 19 tables
 - ✓ 14 chariots en bois pour la traction
 - ✓ 4 chariots en fer pour la traction
 - ✓ 6 boites en plastiques

Les adjuduteurs désirants participer à la vente aux enchères doit contacter le régie de recette de la commune dcheira eljhadia, 2ème étage bureau n°87 et cela pour retrait de l'engagement imprimé et du cahier des charges pour recevoir les conditions de participation et émanant de la liste des objets à vendre et dépôt de la garantie de 10000.00 auprès de percepteur de dcheira eljhadia.

Les paiements seront effectués au percepteur de dcheira eljhadia sur place avec une majoration de 10 % au profit de la commune de cette vente publique.

N° 8058/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHEMISSSET
COMMUNE DE KHEMISSSET
DIRECTION DES SERVICES

Avis d'appel d'offre ouvert N°02/D A G S A G /BPC/ 2020

Le 09/11/2020 à 11 heures du matin , il sera procédé dans le bureau du président de la commune de khémisset à L'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre pour l'autorisation d'occupation temporaire des Aires de stationnement des voitures et des camions dans le territoire urbaine de la ville de khemisset d'une durée d'une année à partir du 01/01/2021 j'usqu 'au 31 /12 /2021 en 3 lots selon les tableaux ci-dessous:

***Lot N°1 :- Mise a prix Annuel H.TVA fixé a la somme de :48000.00 dh**
Lieu ou avenue **Aire de stationnement**
avenue Mohammed v Au long de l'avenue

***Lot N°2 :- Mise a prix Annuel H.TVA fixé a la somme de : 36000.00dh**
Lieu ou avenue **Aire de stationnement**
avenue Ibn sina Au long de l'avenue

***Lot N°3 :- Mise a prix Annuel H.TVA fixé a la somme de : 36000.00dh**
Lieu ou avenue **Aire de stationnement**

- Le terrain municipal de foot : En face de l'entrée pendant les matches.
- Hay Essalam : Avenue al mokawama - rue namira el jilali - rue omar ibn elkhatab.
- Avenue Khalid ibn alwalid : A partir de direction d'agriculture jusqu'au giratoire Hay ennasr angle avenue Rabat et Khalid ibn alwalid.
- Avenue kadi lyad : Stationnement 3 mars.
- Avenue Mbarck elbakay : Au long de l'avenue sauf aire de sationnement en face de la porte principale du tribunal premiere instance de khémisset
- Avenue hassan 1 : A partir de l' angle d' Avenue Hassan 1 et sidi mohammed jusqu'à l'ecole rabia el adawia sauf air de stationnement en face de la porte principale du department de (Quadaa al osra).
- Rue el barid : Au long de la rue.
- Hay mammoura : Devant marché couvert mammoura.

* Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au service patrimoine de la commune de khemisset ou il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublic.gov.ma

* Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 , 31 et 148 du décret N° 2. 12. 349 du 08 jourmada al oula 1434 (20 mars 2013) concernant les marchés publics.

* Le cautionnement provisoire est fixé a la somme de :

- * Lot N° 1 : 30.000.00 DH (trente mille dh)
- * Lot N° 2 : 10.000.00 DH (dix mille dh)
- * Lot N° 3 : 20.000.00 DH (vingt mille dh)

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune de khemisset.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les offres des concurrents doivent être présentées sous plis ferme portant les mentions suivantes :
 - Le nom et l'adresse du concurrent.- L'objet du marché - L'heure et la date des ouvertures des plis.
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 8060/PA

«SMART BENELUX CONSULTANCY»

I- Aux termes d'une décision de l'associé unique datée du 31/08/2020 de la société «SMART BENELUX CONSULTANCY» SARL.A.U, au capital de 10.000,00DHS, dont le siège social est établi à CASABLANCA, 4, LOT BS AMANA, 1ER ETAGE, N°53, AL AZHAR, il a été décidé ce qui suit:

- 1-La dissolution anticipée de la société
 - 2- Le siège de liquidation est fixé à CASABLANCA, 4, LOT BS AMANA, 1ER ETAGE, N°53, AL AZHAR.
 - 3- La nomination de MR. ANAS LASRI en tant que liquidateur de la société.
- II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 05/10/2020 sous le N°748474

LE LIQUIDATEUR

N° 8062/PA

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de la société: Sté SAJAYA BUSINESS SARL AU L'an 2020,

LE 8 SEPTEMBRE
Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive en date 8 SEPTEMBRE, il est établi les statuts d'une /SARL AU dont les caractéristiques suivantes: Dénomination: STE SAJAYA BUSINESS SARL AU
Objet social: PROMOTION IMMOBILIERE ENTREPRENEUR DE BATIMENT
Siège social: RDC LOT LUXIA LOT N°22 EL JADIDA
Durée: 99ans
Capital social : 100.000,00dhs
Gérance: LACHGASANA
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Première Instance d'el Jadida sous n°25421 date 01 OCTOBRE 2020

N° 8063/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH - SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HRARA
CAIDAT SOUK AYIR
COMMUNE TERRITORIALE D'AYIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 07 / 2020

Le mardi 10 Novembre 2020 à 10 H 00 il sera procédé à la salle des réunions, au siège de la commune territoriale Ayir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : L'AMENAGEMENT DES PISTES A LA COMMUNE TERRITORIALE AYIR : AMENAGEMENT DES PISTES DE DOUAR DBABZA ET DOUAR LAKOUASSMA-MERIEF - PROVINCE DE SAFI
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés au siège de la commune territoriale d' Ayir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Dirhams (8 000,00 Dhs).

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée tout taxe comprise à la somme de : Trois Cent Quatre Vingt Sept Mille Quatre Cent Vingt Dirhams / (387 420,00 Dhs)/

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : * soit envoyer leur dossier par voie électronique au portail des marchés publics.

* soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au Président de la CT Ayir ; * soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des Marchés au siège de la CT Ayir ; * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8064/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH - SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HRARA
CAIDAT SOUK AYIR
COMMUNE TERRITORIALE D'AYIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 08 / 2020

Le mardi 10 Novembre 2020 à 12 H 30 il sera procédé à la salle des réunions, au siège de la commune territoriale Ayir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

AMENAGEMENT DES PISTES A LA COMMUNE TERRITORIALE AYIR : AMENAGEMENT DES PISTES DE DOUAR OULED AMIRA ET DOUAR LAHMIMATE - PROVINCE DE SAFI
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés au siège de la commune territoriale d' Ayir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Dirhams (8 000,00 Dhs).
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée tout taxe comprise à la somme de : Trois Cent Quatre Vingt Six Mille Cinq Cent Soixante Quatorze Dirhams / (386 574,00 Dhs) / Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : * soit envoyer leur dossier par voie électronique au portail des marchés publics.

* soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au Président de la CT Ayir ; * soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des Marchés au siège de la CT Ayir ; * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8065/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.E/S.M.
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 10/BG/2020

Le 02/11/2020 à 10heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux d'aménagement pour le renforcement du dispositif de sécurité au niveau de la Province de Settat

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchéspublics.gov.ma .
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :35 000,00DH (trente cinq mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de

1 953 817,20DH TTC (un million neuf cent cinquante trois mille huit cent dix sept dirhams et vingt centimes toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : * Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat ; * Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat ;

* Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 10du règlement de consultation.

N° 8066/PA

ROYAM DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUEZZANE
CERCLE DE MOKRISSET
CAIDAT BRIKCHA
C.T. BRIKCHA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :01/2020

Le 04/11/2020 à 11 Heures, le sera procédé dans une séance publique à la salle de réunion de la C.T BRIKCHA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix: - n° 01./2020 concernant : l'affermage de souk communal de Brikcha « sebt rhouna », pour la période du :01/01/2021 au :31/12/2021

• Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service du patrimoine communal, il peut également être retiré à partir du portail des marchés de l'état : www.marchéspublics.gov.ma

• Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postal aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues au décret n 2.12.349 du 08joudmada 1 1434 (20 mars 2013)relatif aux marchés publics.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5000,00 dhs (cinq mille dirhams).

• Le cautionnement définitif dont le montant de deux mois de la valeur locative annuelle .

• Le cautionnement pour la couverture des frais de nettoyage de souk conformément à l'article II du cahier des charges pour l'affermage des souks est fixé à : 15000,00 dhs (quinze mille dhs)

• Le prix d'ouverture est de : deux cent mille dirhams (200.000.00 dhs)

• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents

(le dossier administratif, le dossier technique et le dossier financier) doivent être conformes aux dispositions des articles 27et 29 et 31du décret n 2.12.349 précité.

• Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service du patrimoine communal.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article n 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20.14.du 04/09/2014.

N° 8067/PA

ROYAM DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUEZZANE
CERCLE DE MOKRISSET
CAIDAT BRIKCHA
C.T. BRIKCHA
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT N° :02/2020

Le 04/11/2020 à 12 Heures, il sera procédé dans une séance publique à la salle de réunion de la C.T BRIKCHA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix:

- n°02./2020 concernant : l'affermage de l'abattoir communal de Brikcha « sebt rhouna » pour la période du : 01/01/2021 au : 31/12/2021, Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille dirhams 1000,00 dhs).

• Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service du patrimoine communal, il peut également être retiré à partir du portail des marchés de l'état : www.marchéspublics.gov.ma

• Le dossier d'appel d'offre peut être envoyé par voie postal aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues au décret n 2.12.349 du 08joudmada 1 1434 (20 mars 2013)relatif aux marchés publics.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :1000.00 dhs (mille dhs).

• Le cautionnement définitif dont le montant de deux mois de la valeur locative annuelle.

• Le cautionnement pour la couverture des frais de nettoyage de l'affermage de l'abattoir communal est fixé à :2000.00 dhs (Deux mille dhs)

• Le prix d'ouverture est de : Vingt mille dirhams (20.000.00 dhs).

• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents

(le dossier administratif, le dossier technique et le dossier financier) doivent être conformes aux dispositions des articles 27et 29 et 31du décret n 2.12.349 précité.

• Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service du patrimoine communal.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article n 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20.14.du 04/09/2014.

N° 8068/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION DE FORMATION DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI BENNOUR
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° : CA /02/SB /2020 du 09/11/2020 à 10h00

Le 09/11/2020 à 10h00, il sera procédé, au siège de la direction provinciale de

MENFPESRS de Sidi Benhour, l'ouverture des plis relatifs aux :

LES ETUDES ARCHITECTURALES ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUARANTE DEUX (42) SALLES DE CLASSES AU LYCEES COLLEGLIAUX RELEVANT A LA PROVINCE DE SIDI BENNOUR ; SIX SALLES DE CLASSES AU LYCEE COLLEGLIAL MOKHTAR SSOUSI A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI BENNOUR, SIX SALLES DE CLASSES AU LYCEE COLLEGLIAL ATLAS A LA COMMUNE RURALE DE BOUHNAME, SIX SALLES DE CLASSES AU LYCEE COLLEGLIAL MOULAY SMAIL A LA COMMUNE RURALE JABRIA, SIX SALLES DE CLASSES AU LYCEE COLLEGLIAL FADILA A LA COMMUNE RURALE KRIDID, SIX SALLES DE CLASSES AU LYCEE COLLEGLIAL SALAM A LA COMMUNE RURALE METRANE, SIX SALLES DE CLASSES AU LYCEE COLLEGLIAL OULAD AMRANE A LA COMMUNE RURALE OULAD AMRANE, SIX SALLES DE CLASSES AU LYCEE COLLEGLIAL NASSER A LA COMMUNE RURALE MTAL.

• Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, service des affaires administratives et financières Province de Sidi Benhour, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état ww. marchéspublics.gov.ma.

• Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 11 660 000,00 Dhs hors taxe (Onze million, six cent soixante mille dirhams Hors taxes)

• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

• Les architectes peuvent : - Soit déposer leurs plis contre récépissé à la direction provinciale de Sidi Benhour au Bureau des marchés.

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale à l'adresse précitée.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyer par courrier électronique au portail des marchés publics : https://www.marchéspublics.gov.ma

Une visite des lieux aura lieu le 22/10/2020 à 11H00.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 8069/PA

EXCOB SARL « BASSITA » SA Fusion entre la société « MAZARIA » SARL et la société « BASSITA » SA I- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28-09-2020, les actionnaires de la société « BASSITA », société anonyme au capital de 42.000.000,00 dirhams et dont le siège social est à Taroudant, N1, PR Etage, Hay Essalam, Bloc A n°39, Ait Lazza, ont décidé ce qui suit :
- Approbation du projet de traité d'apport fusion conclu entre la société « MAZARIA » SARL et la société « BASSITA » SA ;
- Rémunération des apports
- Dissolution anticipée de la société « BASSITA » SA sous conditions suspensives.
II. Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Taroudant, le 29 septembre 2020 sous le n° 1290.

N° 8078/PA

EXCOB SARL « MAZARIA » SARL Fusion entre la société « MAZARIA » SARL et la société « BASSITA » SA I- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28-09-2020, les associés de la société « MAZARIA », à responsabilité limitée au capital de 45.000.000,00 de dirhams, dont le siège social est à Taroudant, N1, PR Etage, Hay Essalam, Bloc A n°39, Ait Lazza ont décidé ce qui suit :
- Approbation du projet de traité d'apport fusion conclu entre la société « MAZARIA » SARL et la société « BASSITA » SA ;
- Augmentation du capital social de la société « MAZARIA » SARL consécutive à la fusion de 45.000.000 de dirhams à 52.392.000 dirhams.
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Réalisation définitive de la fusion absorption de la société « BASSITA » SA.
II- Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Taroudant, le 29 septembre 2020 sous le n°1291.

N° 8079/PA

Canada (Province de Québec) District de Beauharnois N° : 760-12-026400-204 Cour supérieure (Chambre de la famille) Louis St-Michel Demandeur - Jamila Lynzali défendresse Notification par avis public d'une demande introductive d'instance en divorce (Articles 136 à 138 C.P.C) Avis est donné à Jamila Lynzali de vous présenter au greffe de la Cour supérieure de Salaberry-de-Valleyfield du district de Beauharnois, situé au 74, rue Académie, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6T 0B8, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en divorce qui y a été laissée à votre attention. Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et

vous pourriez devoir payer les frais de justice. Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 3 septembre 2020 par Madame Sylvie Pagé, greffière adjointe au Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield dans le dossier numéro 760-12-026400-204. Cet avis ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent. Montréal, le 18 septembre Me Hind Janati procureur du demandeur 8290, rue Saint Denis B-2 Montréal (QC) H2P 2G6 (Tel) : 514-561-6274 (Fax) : 514-392-1331 email :hjanati@gmail.com

N° 8070/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 25/2020/DDA Le 04/11/2020 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à la Consultation Architecturale pour les : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE VALORISATION DE L'AUTOBLOQUANT AU NIVEAU DE LA COMMUNE RURALE BENI HLAL PROVINCE SIDI BENNOUR Le dossier de la Consultation Architecturale peut être retiré du Bureau Administratif et des Marchés du Département de Développement Agricole de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation du coût de construction de l'unité de valorisation, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à une somme de : Deux millions deux cent soixante quinze mille dirhams (2.275.000,00DH HT). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015. Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;

- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Il est prévu une visite des lieux le 20/10/2020 à 10 H à partir du siège de l'Arrondissement de Développement Agricole de Sidi Bennour. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 8071/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N° : 09/2020/AREF-DT Le mardi 3 novembre 2020 à 10h00 Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'Acquisition de mobilier de bureau destiné aux espaces d'orientation relevant de l'AREF- Draa Tafilalet. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille dirhams (20 000,00dh). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Six cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent vingt-huit dirhams quatre-vingt-cinq centimes TTC (694 828,80dh TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
• Soit les déposés, contre récépissé, au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
• Soit les envoyés électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.
- Les échantillons seront remis au bureau des marchés de l'AREF DT au plus tard le 02/11/2020 à 16h30. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 8072/PA

ROYAUME DU MAROC PROVINCE DE OUEZZANE CERCLE OUEZZANE CAIDAT DE SIDI REDOUANE Avis d'appel d'offre ouvert N°06/2020 Le Président de la Commune de Sidi Redouane porte à la connaissance du public qu'il sera procédé dans la salle de réunion le : 30/10/2020 à 12 h00 au siège commune sidi redouane l'affermage de l'abattoir (Sebti Sidi Redouane), par avis d'appel d'offre ouvert, pour une durée d'une année à partir du 01/01/2021 au 31/12/2021 Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à la régie de recette il peut également télécharger à partir du portail des marchés publics. WWW .marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2000,00 Dhs (Deux Mille Dhs) Pour la location de l'abattoir. Estimation du cout de location de l'abattoir est fixé à la somme de : 40.000,00 dirhams (quarante mille dirhams). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25 - 26 et 27 du décret N° 02.12.349 du 8 joudama 1 er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la régie de recette.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début la séance et avant l'ouverture des plies .
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation .
Précité à savoir :
a- Dossier administratif comprenant :
1- La déclaration sur l'honneur article 26
2- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu fixé à la somme de 2000,00(Deux mille Dhs) .
3- En cas de groupement une copie l'égalisée de la convention de la constitution du groupement conformément à l'article 157 du décret précité
4- Là où les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent s'il s'agit d'un représentant , il doit présenter :
- Une copie conforme de la procuration légalisé lorsqu'il s'agit Au nom d'une personne physique .
- Un extrait des statuts de la société et /ou le procès verbal compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société , lorsqu'il s'agit au nom d'une personne morale .
- L'acte par lequel la personne habilité délégué son pouvoir à une tierce personne , le cas échéant .
5- Une attestation ou sa

REDOUANE CT / SIDI REDOUANE Avis d'appel d'offre ouvert N°06/2020

Le Président de la Commune de Sidi Redouane porte à la connaissance du public qu'il sera procédé dans la salle de réunion le : 30/10/2020 à 12 h00 au siège commune sidi redouane l'affermage de l'abattoir (Sebti Sidi Redouane), par avis d'appel d'offre ouvert, pour une durée d'une année à partir du 01/01/2021 au 31/12/2021 Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à la régie de recette il peut également télécharger à partir du portail des marchés publics. WWW .marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2000,00 Dhs (Deux Mille Dhs) Pour la location de l'abattoir. Estimation du cout de location de l'abattoir est fixé à la somme de : 40.000,00 dirhams (quarante mille dirhams). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25 - 26 et 27 du décret N° 02.12.349 du 8 joudama 1 er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la régie de recette.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début la séance et avant l'ouverture des plies .
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation .
Précité à savoir :
a- Dossier administratif comprenant :
1- La déclaration sur l'honneur article 26
2- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu fixé à la somme de 2000,00(Deux mille Dhs) .
3- En cas de groupement une copie l'égalisée de la convention de la constitution du groupement conformément à l'article 157 du décret précité
4- Là où les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent s'il s'agit d'un représentant , il doit présenter :
- Une copie conforme de la procuration légalisé lorsqu'il s'agit Au nom d'une personne physique .
- Un extrait des statuts de la société et /ou le procès verbal compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société , lorsqu'il s'agit au nom d'une personne morale .
- L'acte par lequel la personne habilité délégué son pouvoir à une tierce personne , le cas échéant .
5- Une attestation ou sa

copie conforme à l'originale délivrée depuis mois d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière
6- Une attestation ou sa copie conforme à l'originale délivrée depuis moins d'Un An par CNSS .
7- Certificat d'inscription au registre de commerce.
b- Dossier Technique : ce dossier doit comprendre :
1- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent ,
C - Dossier additif : ce dossier doit comprendre
- Cahier de charge de location de l'abattoir(SEBT REDOUANE) dument signé et certifié .
- Engagement pour préserver la propriété de l'abattoir SEBT SIDI REDOUANE .
- Règlement de consultation
- Copie conforme de la carte d'identité nationale .
D- Dossier financier : ce dossier doit comprendre
1 - Acte d'engagement légalisé conformément à l'article 27 du décret N°02.12.349 du 8 joudama 1 er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

N° 8090/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA PACHALIK DE TAMANAR COMMUNE DE TAMANAR DIRECTION DES SERVICES BUREAU DES ETUDES ET MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2020/CT

Le Lundi 02 Novembre 2020 à 10H du matin, Il sera procédé dans le bureau du président de la commune de Tamanar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : TRAVAUX DE REVETEMENT EN AUTOBLOQUANT - DES RUES ALMORABITINE ET SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH - DE LA VOIE URBAINE RELIENT BOULEVARD MED V ET LYCEE ARGANE - ET DE LA VOIE URBAINE RELIANT BOULEVARD MED V ET SOUK COMMUNAL Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du président de la Commune de Tamanar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 16 000,00 DH (Seize mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.258.380,00 dhs (Un million deux cent cinquante huit mille trois cent quatre vingt dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune de Tamanar.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8091/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA PACHALIK DE TAMANAR COMMUNE DE TAMANAR DIRECTION DES SERVICES BUREAU DES ETUDES ET MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2020/CT

Le Lundi 02 Novembre 2020 à 15H, Il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Tamanar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : TRAVAUX DE LA LIAISON ROUTIERE RELIANT LE CENTRE DE TAMANAR ET DOUAR ID LAHCEN SUR 2,05KM Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du président de la Commune de Tamanar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 DH (Vingt mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.483.636,80 dhs (Un million quatre cent quatre vingt trois mille six cent trente six dirhams, quatre vingt centimes). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune de Tamanar.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8092/PA

"BAGIC" SARL
FIDUCIAIRE
Cité wahda Imm.1,1er
Etage Apt.1 Bd la Résistance
Mohammedia TEL :
0523 32 16 18
Dissolution anticipée
« NOVARION BAT » SARL
R.C N° 17913

Par décision extraordinaire
en date du 21/09/2020, les
associés de la société NOVA-
RIOM BAT ont décidé ce qui
suit :

• La dissolution anticipée de
la société NOVARION BAT
SARL et sa mise en liquidation ;

• L'assemblée générale a
nommé comme liquidatrice
Madame Khadija TOUL de
nationalité marocaine, né le
29/07/1972 demeurant a
Douar Chhaouta 2 Moham-
media titulaire de la CIN n°
T 145130, et lui confère les
pouvoirs les plus étendus
pour terminer les opérations
sociales en cours, réaliser
l'actif, s'acquitter du passif.
Le siège de la liquidation est
fixé à : Hay Assalam 2 Beni
Yakhlef MOHAMMEDIYA
Le dépôt légal est effectué au
secrétariat-Greffe du tribunal
de première instance de
Mohammedia, le
06/10/2020 sous le n° 1251
N° 8093/PA

*** SEBOU SHOES SARL
AU ***
** 06 69 02 38 67 **
RC : 440585

Cession des parts - Démission
du gérant - Nomination
d'un nouveau gérant -
M.A.J Statuts

Selon le procès-verbal de
l'assemblée générale extraordi-
naire tenue le 01/10/2020,
les associés de ladite société
ont décidé ce qui suit :

• Cession de la totalité des
parts sociales de Mr FAHD
CHOUKI qui sont au nombre
de 10.000 parts en faveur
de Mme FERREIRA REIS
AUGUSTA MARIA.

• Démission du gérant sor-
tant Mr FAHD CHOUKI ti-
tulaire de la CIN N°
BJ452498.

• Nomination d'un nouveau
gérant unique pour une
durée illimitée Mme FER-
REIRA REIS AUGUSTA
MARIA titulaire de la CIN
N° BE37805F.

Nouvelle répartition du ca-
pital social des dix mille
(10.000) parts :
- Mme FERREIRA REIS AU-
GUSTA MARIA : 10.000
parts (100%).

• M.A.J des STATUTS.
Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de
commerce de CASA-
BLANCA Le 08 Octobre
2020 Sous le N° 00748885.
N° 8094/PA

STE « ACTIVITIES AND
CONCEPTS »

I) Suite aux délibérations de
l'A.G.E du 09.07.2020 de la «
ACTIVITIES AND
CONCEPTS » SARL, au ca-
pital de 10.000,00 DHS,
ayant son siège social à Fès,
Champs de Course Lot City
Center Ilot N°9 Lot N°47
City 2C.RDC Mag RDC, il a
été décidé :

* Augmentation du capital
social de la société de
390.000,00 DHS, pour le por-
ter de 10.000,00 DHS à
400.000,00 DHS, par la créa-
tion de 3 900 parts sociales
nouvelles de nominal de
100,00 DHS chacune et ceci
par incorporation des
comptes courants d'associés.
II) Le dépôt légal a été effec-

tué au Greffe du Tribunal de
Commerce de Fès, le
07.10.2020, sous le n° de
dépôt 2541/2020, et le RC n°
54 709.

LE GERANT
N° 8095/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipe-
ment, du Transport, de la
Logistique et de l'Eau,
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA MÉTÉOROLOGIE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
22/2020/DGM/SEGMA

Le 26/11/2020 à 10
heures, il sera procédé, dans
le bureau du Service des
Marchés de la Direction gé-
nérale de la Météorologie,
en face de la préfecture Hay
Hassani Boîte Postale 8106
à Casablanca à l'ouverture
des plis relatif à l'appel
d'offres sur offres de prix n°
N° 22/2020 /DGM
/SEGMA relatif à l'acqui-
sition, l'installation et la mise
en service de quarante-six
stations automatiques pour
la mise à niveau et le ren-
forcement du réseau clima-
tologique de la région
Souss-Massa ainsi que les
prestations de Mainte-
nance y afférentes (Pro-
vinces de Agadir-Ida-outanane,
Choukka-Ait-Baha, Tarou-
dant, Tiznit et Tata).

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service
des Marchés de la Direction
générale de la Météorologie
en face de la préfecture Hay
Hassani Boîte Postale 8106
à Casablanca, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics (www.marchespu-
blics.gov.ma)

-Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 50 000,00 dhs (Cinquante
mille dirhams).

-L'estimation des coûts du
marché d'Acquisition établi
par le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de : 4 500
000,00 (Quatre Millions
Cinq Cent Mille Dir-
hams TTC)

-L'estimation des coûts du
marché de maintenance éta-
bli par le maître d'ouvrage
est fixée à la somme de : 1
116 000,00 (Un Million Cent
Seize Mille Dirhams TTC)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret
n°2.12.349 relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le Ser-
vice des Marchés de la
Direction générale de la Mé-
térologie en face de la pré-
fecture Hay Hassani Boite
Postale 8106 à Casablanca.

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au Service
précité ;
- Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

- Soit transmettre, par voie
électronique conformément
aux dispositions de l'arrêté
du ministre de l'économie
et des finances N° 20-14 du
08Kaada 1435 (04Septembre
2014) relatif à la dématé-
rialisation des procédures de
passation des marchés pu-
blics.

Les pièces justificatives à

fournir, sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.

N° 8096/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAOURIRT
CERCLE D'EL AIOUN
CAIDAT MESTEGMEUR
COMMUNE
DE MESTEGMEUR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01/2020/CM

Le jeudi 12 Novembre 2020
à 10 h, il sera procédé au bu-
reau du Président de la
Commune de Mestegmer à
l'ouverture des plis relatifs
aux l'appel d'offres ouvert
sur offres de prix, concer-
nant: L'achat du Carburant
Commune Mestegmeur
Caidat Mestegmeur Cercle
d'El Aioun Province de
Taourirt.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuitement
au service technique de la
Commune Mestegmer, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics de
l'état www.marchespu-
blics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de:
Cinq Mille dirhams (5000,00
dhs).

L'estimation du cout des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de: (297.000,00
dhs) Deux cent quatre-
vingt-dix-sept Mille Dir-
hams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret N° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent:
-Soit envoyer leurs offres
par courrier recommandé
avec accusé de réception au
bureau précité.

-Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du service technique
de la commune de Mesteg-
mer.

-Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics www.mar-
chespublics.gov.ma.

-Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celle prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.
N° 8097/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAOURIRT
CERCLE D'EL AIOUN
CAIDAT MESTEGMEUR
COMMUNE
DE MESTEGMEUR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
02/2020/CM

Le jeudi 12 Novembre 2020
à 11 h, il sera procédé dans
le bureau du Président de la
Commune de Mestegmer à
l'ouverture des plis relatifs
aux appels d'offres ouvert
sur offres de prix, concer-
nant: La location de Cam-
ions bennes double ponts
18 m3 pour l'aménagement
des pistes Commune Mes-
tegmeur Caidat Mesteg-

meur Cercle d'El Aioun
Province de Taourirt.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré gratuitement
au service technique de la
Commune Mestegmer, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics de
l'état www.marchespu-
blics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de:
Trois Mille dirhams (3000,00
dhs).

L'estimation du cout des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à

la somme de: (197.760,00
dhs) Cent quatre-vingt-dix-
sept Mille Sept cent
soixante Dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret N° 2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents peuvent:
-Soit envoyer leurs offres
par courrier recommandé
avec accusé de réception au
bureau précité.

-Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis dans le bu-
reau du service technique
de la commune de Mesteg-
mer.

-Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics www.mar-
chespublics.gov.ma.

-Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celle prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.

N° 8098/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
* * *
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
CENTRE RÉGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE D'AGADIR

AVIS MODIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°03/2020/CRAGD

Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives ou une union de
coopératives et aux auto-entrepreneurs

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert
N°03/2020/CRAGD concernant l'acquisition d'outillage et consommables de laboratoire pour le
Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Agadir, en lot unique, dont l'ouverture des plis est
programmée le 27/10/2020 à 12 heures, que ce présent appel d'offres est réservé aux petites et
moyennes entreprises nationales, coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs.

En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de
l'Economie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8
joudma I 1434 (20 mars 2013) ;
- Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifiés et complétés par le
décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019).

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par
l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été modifié et complété et à l'article 9 du règlement de
consultation.

Le reste des informations demeure sans changement.

N° 8099/PA



Direction Provinciale de Guelmim

Avis Rectificatif

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, le
Directeur Provincial du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle de
Guelmim, porte à la connaissance du public, que des rectifications sont introduites sur les avis publiés
dans la libération du : 25/09/2020 n° : 9125 Et Rissalat al oumma du : 25/09/2020 n° :11633 ,
concernant les appels d'offres ouverts comme suit :

N° AOO	RECTIFICATIONS
36/2020/BI.DPMENG	DATE OUVERTURE DES PLS : 21/10/2020 AU LIEU DE 20/10/2020
37/2020/BI.DPMENG	DATE OUVERTURE DES PLS : 21/10/2020 AU LIEU DE 20/10/2020
38/2020/BI.DPMENG	DATE OUVERTURE DES PLS : 21/10/2020 AU LIEU DE 20/10/2020
39/2020/BI.DPMENG	DATE OUVERTURE DES PLS : 21/10/2020 AU LIEU DE 20/10/2020
40/2020/BI.DPMENG	DATE OUVERTURE DES PLS : 21/10/2020 AU LIEU DE 20/10/2020
41/2020/BI.DPMENG	DATE OUVERTURE DES PLS : 21/10/2020 AU LIEU DE 20/10/2020
42/2020/BI.DPMENG	DATE OUVERTURE DES PLS : 21/10/2020 AU LIEU DE 20/10/2020
43/2020/BI.DPMENG	DATE OUVERTURE DES PLS : 22/10/2020 AU LIEU DE 21/10/2020
44/2020/BI.DPMENG	DATE OUVERTURE DES PLS : 22/10/2020 AU LIEU DE 21/10/2020

Les autres données restent les mêmes.

N° 8100/PA

MAROBlast ASSAINISSEMENT S.A.R.L.A.U Au Capital de 100.000,00 DHS

Aux termes d'un acte sous seing privé à Casablanca en date du 04/03/2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont :
DÉNOMINATION : « MAROBlast ASSAINISSEMENT » S.A.R.L.A.U
OBJET : Travaux d'assainissement
SIEGE SOCIAL : « 7, Résidence Rami Rue Sebta, Bureau 8 - 20100-CASABLANCA »
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS divisé en Mille (1.000) parts de CENT (100,00) DIRHAMS, toutes libérées lors de la souscription à savoir :
 Zakia El Alaloui : 1000 Parts
 GERANCE : Zakia El Alaloui, CIN n° BJ378840, gérante unique pour une durée illimitée.
ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et se termine le 31 décembre.
BENEFICE : Le solde après les prélèvements légaux et statutaires est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts détenu par chacun.
 Le dépôt légal est effectué au Centre régional d'investissement de Casablanca.

N° 8101/PA

Ste FADAA LAUSANE Sarl
 Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/07/2020, enregistré à Mohammédia ; RE7056 il a été établie les statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : « FADAA LAUSANE »
Objet : A CAFE MILK BAR
Siège social : HASSANIA II BLOC A N° 162 ALIA MOHAMMEDIA
Durée : 99 ans,
Capital social : 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune, et attribué à :
 Mr. MOHAMMED CHARKI 500 parts et Mr CHARKI YOUNES 500 parts
Gérance : la société est administrée par les gérants Mr. MOHAMMED CHARKI et Mr CHARKI YOUNES pour une durée illimitée, qui disposent de la signature sociale conjoint.
 Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammédia sous numéro 1359. Du 05/10/2020.
 Immatriculé au RC sous le N° 26215
 Pour extrait et mention
 Le gérant :

N° 8102/PA

Ste JOB COM SARL
 Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/08/2020, enregistré à Mohammédia ; RE 9155 il a été établi les statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : « JOB COM »
Objet : A ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS ET GENIE CIVIL
Siège social domicilié : HASSANIA II BLOC B N° 258 ALIA MOHAMMEDIA
Durée : 99 ans,
Capital social : 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune, et attribué à :
 MR AOUNI FOUAD 330 parts
 MR AOUNI HASSAN 330 parts
 -MR AOUNI ABDELOUHAB 340 parts
Gérance : la société administrée et gérée par Mr AOUNI FOUAD, qui dispose de la signature sociale.
 Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mo-

hammédia sous N°1357. Du 05/10/2020.
 Immatriculé au RC N° 26211
 Pour extrait et mention
 Le gérant :

N° 8103/PA

Ste FADWA AUTO PARTS
 Sarl

Constitution
 Au terme d'un acte sous seing privé en date du 02/03/2020, Enregistré à Mohammédia ; RE 3841 il a été établie les statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : « FADWA AUTO PARTS »
Objet : MARCHAND D'ACCESSOIRES OU DE PIECES DETACHEES POUR VOITURES
Siège social domicilié : CITY FALLAH BLOC 2 N° 141 IIER ETAGE MOHAMMEDIA
Durée : 99 ans,
Capital social : 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune, et attribué à :
 Mr. NAWFAL BAKHSAS 500 parts ET MUSTAPHA BAKHSAS 500 parts
Gérance : la société est administrée par Mr NAWFAL BAKHSAS pour une durée illimitée, en qualité de gérant, qui dispose de la signature sociale.
 Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammédia sous numéro 1358. Du 05/10/2020.
 Immatriculé au RC sous N° 26213
 Pour extrait et mention
 Le gérant :

N° 8104/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'INTERIEUR
 PREFECTURE SKHIRATE-
 TEMARA
 DIVISION BUDGET ET
 MARCHE
 SERVICE MARCHES
 Appel d'offres ouvert
 sur offres de prix

N° 6/2020/BG
 Le 02 Novembre 2020 à 11 H, il sera procédé dans la salle de réunion du secrétariat général de la Préfecture de Skhirate-Témara à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux De Construction D'une Annexe Administrative à Ain Aouda.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de : bureau du service des marchés de la préfecture de Skhirate-Témara il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma).
 Le prix d'acquisition des plans est : 15 dhs (Quinze dirhams)
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 35 000,00 Dhs (Trente Cinq Mille Dirhams).
 L'estimation est fixé à la somme de : 1 150 089,60 Dhs (Un Million Cent Cinquante Mille Quatre Vingt Neuf Dirhams Soixante Centimes) toute taxe comprise.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 des marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture

des plis.
 - Soit les envoyer via le portail des marchés de l'état (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'article 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8105/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DU CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
 AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 01/C/2020
 (Séance publique)

Le Mardi 03 Novembre 2020 à 10h00mn du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 01/C/2020, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de l'école Razià la Commune d'Ech-chalalate; Relevant de la direction provinciale de Mohammédia, AREF-CS.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
 Un Million Dirhams Hors Taxe (1 000 000,00dhs HT).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les architectes peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammédia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammédia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.

N° 8106/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DU CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
 AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 03/C/2020
 (Séance publique)

Le Mardi 03 Novembre 2020 à 11h00mn du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 03/C/2020, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de l'école Brahma à la Commune d'Ech-chalalate; Relevant de la direction provinciale de Mohammédia, AREF-CS.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 02/C/2020
 (Séance publique)

Le Mardi 03 novembre 2020 à 10h30mn du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 02/C/2020, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux d'extension de l'école EL Zarkouti à la Commune d'Ech-chalalate; Relevant de la direction provinciale de Mohammédia, AREF-CS.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
 Six cent Soixante Mille Dirhams Hors Taxe (660 000 ,00dhs HT).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les architectes peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammédia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.

N° 8108/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DU CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
 AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 04/C/2020
 (Séance publique)

Le Mardi 03 Novembre 2020 à 11h30mn, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 04/C/2020, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux de remplacement du préfabriqué à l'école Sidi moussa El Majdoub à la Commune de Sidi moussa El Majdoub; Relevant de la direction provinciale de Mohammédia, AREF-CS.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
 Un Million Trois cent Mille Dirhams Hors Taxe (1 300 000 ,00dhs HT).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les architectes peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammédia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.

chés publics.

Les architectes peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammédia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.

N° 8109/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DU CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
 AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 05/C/2020
 (Séance publique)

Le Mardi 03 Novembre 2020 à 12h00mn, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 05/C/2020, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux de remplacement du préfabriqué et extension de l'école Ain Harrouda 1 à la Commune de Ain Harrouda; Relevant de la direction provinciale de Mohammédia, AREF-CS.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
 Un Million Trois cent Mille Dirhams Hors Taxe (1 300 000 ,00dhs HT).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les architectes peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammédia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.

N° 8110/PA

Le Mardi 03 Novembre 2020 à 11h30mn, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 04/C/2020, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux de remplacement du préfabriqué à l'école Sidi moussa El Majdoub à la Commune de Sidi moussa El Majdoub; Relevant de la direction provinciale de Mohammédia, AREF-CS.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la direction provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :
 Un Million Trois cent Mille Dirhams Hors Taxe (1 300 000 ,00dhs HT).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 97, 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les architectes peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammédia sise à l'adresse indiquée ci-dessus.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.

N° 8111/PA

Le Mardi 03 Novembre 2020 à 11h30mn, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammédia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammédia, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale N° 04/C/2020, concernant les études et la conception architecturale et le suivi des travaux de remplacement du préfabriqué à l'école Sidi moussa El Majdoub à la Commune de Sidi moussa El Majdoub; Relevant de la direction provinciale de Mohammédia, AREF-CS.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés, de la

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Sport

Retrouvailles sous Covid

Le Onze national s'essaie en amical au vice-champion d'Afrique

Après pratiquement une année d'inactivité, la sélection nationale retrouve le chemin pour disputer deux matches tests, le premier ce soir à partir de 19 heures contre son homologue sénégalaise et le deuxième le 13 courant face à la République démocratique du Congo.

Des retrouvailles vivement appréciées par toutes les composantes du Onze national, dont le gardien de but Yassine Bounou qui s'est dit, dans une déclaration au site officiel de la Fédération, «heureux de retrouver l'EN après cette longue période durant laquelle aucun rassemblement n'a été tenu. Et d'ajouter qu'il y a une nouvelle énergie qui commence à s'installer au sein du groupe renforcé par l'arrivée de nouveaux joueurs qu'on tâchera de faire intégrer». Apparemment, la bonne ambiance reste de mise, ce qui fait dire au keeper marocain, champion d'Europe avec le FC

Séville, que «cela nous pousse à bien nous préparer aux prochaines échéances officielles afin de réaliser de bons résultats».

A noter que pour ce stage entamé lundi au Centre de football Mohammed VI de football, le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, avait convoqué une liste de 26 joueurs où capés et néophytes doivent montrer qu'ils sont à la hauteur de porter le nouveau maillot du Onze national. Sachant que pour le coach, la performance et le mérite ont été les critères de base retenus en matière de sélection des joueurs.

A ce propos, le stage se poursuit en l'absence de quelques éléments comme Zakaria Labied et Noussair Mezraoui, non autorisés par leur club, l'Ajax d'Amsterdam, de se rendre au Maroc, Nabil Dirar, testé positif au Covid-19, ou encore Zouheir Feddal, blessé lors d'un match du championnat avec son équipe du Sporting Lisbonne. Ces deux derniers internationaux ont été remplacés respec-



tivement par Achraf Lazaar et Yunis Abdelhamid qui, à l'instar des autres convoqués, ne manqueront pas de saisir à fond leur chance en vue d'être parmi le contingent qui abordera en novembre prochain la compétition officielle.

Pour Vahid Halilhodzic, ce stage de concentration revêt une grande importance dans la mesure où il constitue l'unique étape pour peaufiner les réglages avant la reprise des éliminatoires de la CAN 2021 qui garde tout de même son appellation même si l'édition camerounaise aura lieu en 2022.

Face à deux grosses cylindrées du football africain, le Sénégal, vice-champion de la CAN 2019 et qui se déplacera à Rabat avec toute son armada de stars, excepté Sadiou Mané, positif au Covid, et la RDC, un habitué du devant de la scène, renforcé par le Wydad Kazadi et les Rajaouis Ngoma et Malongo, les tests s'annoncent de bonne facture et devront permettre au staff technique de se faire une idée sur l'état de la sélection appelée à assurer des qualifications à la CAN et au Mondial 2022.

Dans la course pour la CAN camerounaise, le Onze national figure dans le groupe F aux côtés des sélections de Mauritanie, de Centrafrique et du Burundi. L'EN avait mal entamé sa campagne de qualification, se faisant accrocher à domicile, et contre toute attente, par l'équipe de Mauritanie (0-0), avant de se ressaisir en s'imposant en déplacement sur le Burundi par 3 à 0.

Avec un total de 4 points, l'équipe du Maroc (+3) partage la pole position avec la Mauritanie (+2), devant la Centrafrique, 3ème avec 3 pts et le Burundi qui ferme la marche sans la moindre unité. Lors des prochaines journées, prévues entre le 9 et le 17 novembre, l'EN aura à défier en deux temps la sélection de Centrafrique, avant de se déplacer à Nouakchott (5ème journée) pour croiser le fer avec la Mauritanie et de boucler les éliminatoires (6ème journée) à la maison en recevant le Burundi. Les deux dernières manches des éliminatoires sont programmées de la période allant du 22 au 30 mars 2021.

Mohamed Bourab

Stage des U17

La sélection nationale U17 effectue jusqu'au 13 octobre un stage de préparation au Complexe Mohammed VI de football à Maâmoura, a annoncé la Fédération Royale marocaine de football (FRMF). Avant l'entame de ce stage, les joueurs de l'équipe nationale ont effectué les tests de dépistage du Covid-19 selon le protocole sanitaire mis en place par les autorités compétentes, a indiqué la FRMF dans un communiqué publié sur son site internet.

Voici, par ailleurs, la liste des joueurs convoqués:

Usama Arhoun et Omar El Fquih (Malaga/Espagne), Atiabou Benjamin (Red Bull Salzburg/Autriche), Mehdi Loune (Frankfurt/Allemagne), Rached Moustapha et Omar Mekkaoui (NAC Breda/Pays-Bas), Mehdi Boukamir et Anas Hammam (Charleroi/Belgique), Amine Mokhtari et Yanis Kouini (Nancy/France), Hamza Bouhadi et Tahar Marwane (Bordeaux/France), Gueddad Adam (Amiens/France), Talbi Youssef (Orléans Loiret/France), Zaid Herradi (Le Havre/France), Ismail Guerti (Lens/France), Yacine El Amri (Valenciennes/France), Daoudi Ayman (Montfremil/France), Anas Benyahya (Dijon/France), Amraoui Ayoub (Nice/France), Mohamed Amine Belamri (Junior EFCB), Riad Garcia (Nîmes/France), Faysal Lazrak (Montpellier/France), Younes Saifi (Levante/Espagne), Reda Kerkazi (Dunkerque/France), Zakaria Ariss (Istres/France), Mohamed Bachimi (Montauban/France) et Diane Gastdorf Malik (Stade Montois/France).

Timoumi et Zakaria nommés ambassadeurs de la finale de la Ligue des champions de la CAF



Le Marocain Mohamed Timoumi et l'Egyptien Moamen Zakaria ont été désignés ambassadeurs de la finale de la Ligue des champions de la CAF Total 2019/2020, prévue le 6 novembre 2020.

Le duo a été choisi pour sa carrière et sa contri-

bution au développement du football sur le continent.

Ce sera la première fois que la CAF investira des ambassadeurs pour sa compétition interclubs majeure. Dans le cadre de leurs missions, Timoumi et Zakaria prendront part aux activités promotionnelles

et médiatiques autour de la clôture de la saison.

Timoumi, incontestablement l'un des meilleurs milieux de terrain de sa génération, a mené une brillante carrière en remportant la Ligue des champions de la CAF en 1985 avec les FAR de Rabat et en participant à la Coupe du monde de football en 1986 au Mexique.

De son autre côté, Zakaria a vu sa carrière prometteuse écourtée après avoir été diagnostiqué d'une maladie neurologique rare, la sclérose latérale amyotrophique (SLA) en 2019.

La Ligue des champions sera de retour dès le 17 octobre 2020 à Casablanca, au Maroc, lorsque le Wydad accueillera Al Ahly, tandis que Raja affrontera le Zamalek le lendemain pour le compte des matchs aller des demi-finales. Les matches retour auront lieu respectivement les 23 et 24 octobre en Egypte.

Timoumi

Timoumi est né à Rabat le 15 janvier 1960. Il débute sa carrière à l'US Touarga à l'âge de 18 ans avant de rejoindre les FAR de Rabat en 1984, club avec lequel il remporte la Coupe d'Afrique des clubs champions (Ligue des champions de la CAF) en 1985.

Après avoir brillé avec le Maroc lors de la Coupe du monde de football de 1986 au Mexique, lorsque les Lions de l'Atlas sont devenus la première équipe africaine à atteindre le deuxième tour, il rejoint la formation espagnole de Murcie. Après une saison, il est allé en Belgique pour évoluer à Lokeren. En 1989, il est rentré chez lui pour revêtir les couleurs de l'OC Khouribga. Timoumi a ensuite joué à Oman pour Al Suwaiq en 1990, avant de retourner aux FAR de Rabat où il a raccroché ses crampons en 1995.

Moamen Zakaria

De son côté, Zakaria est né à Sohag le 12 avril 1988. Il a débuté dans les rangs des équipes de jeunes d'Al Ahly avant de rejoindre El Entag El Harby en 2009. Il a ensuite joué pour Al Masry et l'ENPPI. En 2013, Zakaria a été prêté au Zamalek où il a remporté deux titres de Coupe d'Egypte. Il est revenu à Al Ahly en janvier 2015, remportant quatre couronnes de Premier League égyptienne et une foule de titres nationaux avec les Red Devils. Il a brièvement été prêté à l'équipe saoudienne Al Ahli Jeddah en 2018.

Source : cafonline.com

Un restaurant géant rouvre à Narbonne, à contre-courant de la morosité ambiante

Au moment où colère et angoisse agitent des milliers de restaurateurs menacés de fermeture à cause de la dégradation de la situation sanitaire, le patron des Grands Buffets à Narbonne rouvre lui cette semaine "avec enthousiasme" son établissement géant fermé depuis six mois.

Un à un, les quelque 400 clients venus déjeuner se plient avec le sourire au passage obligé par la "Sanibox", une cabine de désinfection aux UV et à l'azote, qui prend également la température de chacun.

"C'est du matériel utilisé dans les aéroports. Compte tenu du principe même du buffet à volonté et de l'affluence, nous voulions proposer des garanties maximum", au-delà du protocole exigé, explique à l'AFP Louis Privat, le fondateur de ce restaurant, qui s'affiche comme le plus grand de France.

Depuis 1989, cet établissement audois attire chaque année des dizaines de milliers de clients de toute la France et de l'étranger, proposant pour une quarantaine d'euros des buffets géants de fruits de mer, fromages et foies gras, et une déclinaison de toute la cuisine traditionnelle française.

Entre les lustres dorés, les chandeliers d'argent et les tapisseries du 17e siècle qui habillent les



différentes salles, les appareils de distribution de gel hydroalcoolique, parois vitrées devant le buffet et fléchages au sol pour fluidifier la circulation passent presque inaperçus. "Rien n'a changé, l'ambiance est la même", s'enthousiasme Corinne Rubado, 49 ans, dégustant des crustacés avec son mari. Le couple résidant à Marignane (Paca), avait l'habitude de venir au moins une fois par mois avant la crise du Covid-19. Ils ont tenu à faire partie des premiers clients dès l'ouverture.

Quand en juin la majorité des

restaurants, exsangues après trois mois de fermeture, s'empressaient de rouvrir leurs portes, M. Privat avait lui estimé qu'il n'était "pas prêt" à assurer la sécurité du personnel et du public.

Six mois et 3,5 millions d'euros d'investissement plus tard, des adaptations structurelles — sanitaires et décoratives — ont été réalisées et le protocole sanitaire a été renforcé. Un effort financier que M. Privat juge rentable à long terme, "car dans l'avenir, le public sera beaucoup plus sensible à la question sanitaire, au-delà même

de cette épidémie".

Grâce à un étalement des arrivées avec des plages horaires très précises réservées à l'avance, les déplacements devant les buffets sont fluides. Masquée et les yeux rieurs, Nora Robinet se désinfecte les mains avant de se servir, puis réitère le geste avant de rejoindre sa table.

"Des fois les responsables d'établissements hésitent à être persuasifs ou interventionnistes sur leurs clients. Chez nous, on n'a aucun état d'âme, celui qui ne respecte pas les règles sera accompa-

gné", assène M. Privat.

Loin de la refroidir, ces nouvelles règles contraignantes rassurent Mme Robinet. "Je suis plus sereine que quand je fais mes courses au supermarché", dit-elle, attablée avec son mari et un couple d'amis.

"C'est merveilleux, j'ai l'impression que c'est Noël. On a besoin de se faire plaisir en cette période sombre et puis il faut continuer à vivre", affirme la quinquagenaire. Le credo est aussi celui du restaurateur, qui se refuse de céder à la peur, dans un département classé en zone de circulation active début septembre.

"Moi je vis avec enthousiasme", lance-t-il, se félicitant notamment d'avoir enregistré déjà 80.000 réservations pour les semaines à venir.

Quant au traitement réservé aux restaurants et bars à Marseille, et à la menace qui pèse sur des milliers d'établissements situés dans des zones risquant de passer en "alerte maximale" dès la semaine prochaine, il y discerne une certaine injustice. "Je pense qu'il est essentiel qu'il y ait des mesures concernant la restauration. Mais je ne comprends pas pourquoi on impose une fermeture générale sans discernement, alors que certains restaurateurs mettent en place des protocoles sanitaires très stricts".

Rfissa sucrée à la tfaya et fruits secs



Ingrédients

Tride (selon recette de msemen)

Du poulet : la quantité selon le nombre de personnes

Condiments :

2 oignons, un bouquet garni, du sel, poivre, gingembre

1 c à s de smen, safran naturel et safran colorant, 1 c à s ras el hanout

1/2 verre d'huile d'olive, 1/2 verre d'huile de table, les lentilles

1/2 verre d'huile de table, un peu d'ail : facultatif (entier et à retirer après cuisson)

Tfaya :

Oignons, 1/4 c de cannelle, 1/4 cuillerée de smen

Huile, raisin sec, eau de fleur d'oranger

Sel, poivre et gingembre

Miel-figues-abricots

Préparation

Préparer le tride en premier lieu, le découper en petits carrés et laisser de côté refroidir complètement.

Les lentilles : procéder à une 1/2 cuisson

à l'eau, égoutter pour se débarrasser de l'eau noirâtre de cuisson, on lui ajoute la sauce de notre poulet et on laisse cuire.

On met le poulet avec les ingrédients dans une marmite avec de l'eau chaude et on laisse cuire.

Pour la tfaya : on prend des oignons (selon le nombre de personnes), on coupe en lamelles, et on fait cuire avec du sel, poivre, gingembre, 1/4 cuillerée de cannelle, 1/4 cuillerée de smen, un peu d'huile, du raisin sec et 1/2 verre d'eau et on laisse cuire, on ajoute ensuite après cuisson un peu de miel et un peu d'eau de fleur d'oranger et on caramélise.

Pour les figues : à cuire dans de l'eau ensuite on caramélise

Pour les abricots : à mettre dans de l'eau froide 2 ou 3 heures avant la préparation, on caramélise à la fin.

Lorsque le tout est prêt, on verse notre sauce bien chaude sur notre tride bien froid (pour ne pas coller) et on procède à la décoration de notre plat avec un peu d'imagination.

Un trou noir supermassif venu des âges reculés de l'Univers

De galaxies avec, en son centre, un trou noir supermassif datant des premiers âges de l'Univers, une découverte qui aide à mieux comprendre la formation de ces énigmatiques monstres cosmiques, selon une étude parue jeudi.

La scène, vue par l'Observatoire européen austral (ESO), se déroule alors que l'Univers n'avait même pas un milliard d'années, soit 10% de son âge actuel (13,8 milliards d'années) : six galaxies sont piégées dans des filaments cosmiques semblables à une toile d'araignée, happés par un gigantesque trou noir d'un milliard de masses solaires, tapi au cœur de la structure. Ces tout premiers trous noirs, qui seraient nés de l'effondrement des premières étoiles, sont "l'un des objets astronomiques les plus difficiles à comprendre", commente Marco Mignoli, de l'Institut d'astrophysique de Bologne (Italie), auteur principal de l'étude parue dans la revue *Astronomy & Astrophysics*.

"Avant, on pensait qu'ils étaient petits et qu'ils croissaient au fil du temps, sur 13 milliards d'années. Mais le fait d'en trouver aussi tôt dans l'histoire de l'Univers montre qu'ils ont évolué beaucoup plus rapidement", explique à l'AFP l'astrophysicienne Françoise Combes, du laboratoire LERMA de l'Observatoire de Paris-PSL.

Comment cette croissance si rapide

est-elle possible ? L'étude suggère que l'immense toile de filaments et les galaxies qui s'y amassent contiennent suffisamment de gaz pour fournir le "carburant" dont le trou noir a besoin : en dévorant le gaz des filaments de la galaxie principale - celle qui en possède le plus - au cœur de laquelle il se loge, il se transforme en géant cosmique en accéléré.

"Aux débuts de l'Univers, il y avait beaucoup plus de gaz et une densité bien plus forte qu'aujourd'hui", décrit Françoise Combes, médaillée d'or 2020 du CNRS. C'est dans ces régions "surdenses", les filaments, où tout se passait plus vite, qu'ont pu se former de tels objets. Avec l'expansion de l'Univers, le gaz s'est écarté, les filaments se sont dilués. La Voie lactée se trouve dans une région bien moins dense, que la chercheuse compare "à la campagne" - son trou noir central ne fait "que" quatre millions de masses solaires - par rapport aux "grosses agglomérations" que sont les amas de galaxies.

C'est grâce au Très grand télescope de l'ESO au Chili (VLT) et son instrument MUSE que ces galaxies, parmi les plus difficilement repérables, ont pu être observées.

"Nous pensons n'avoir vu que la partie émergée de l'iceberg, et que ces quelques galaxies découvertes autour du trou noir ne sont que les plus brillantes", conclut Barbara Balmaverde, co-auteur de l'étude.